



LES PAYSAGES ADSTOCKOIS

Connaître | comprendre | préserver | intervenir



LES PAYSAGES ADSTOCKOIS

Connaître | comprendre | préserver | intervenir

RÉALISATION

Jérôme Grondin, urbaniste

Directeur du Service de l'urbanisme de l'environnement
Municipalité d'Adstock

Cynthia Boucher

Directrice de l'aménagement et de l'environnement
MRC des Appalaches

ACCOMPAGNEMENT ET ILLUSTRATION



Institut des territoires
309, rue de Villemure
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5J5

Adopté par le conseil de la Municipalité d'Adstock
lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2020.

© Municipalité d'Adstock, 2020

35, rue Principale Ouest
Adstock (Québec) G0N 1S0
418 422-2135
www.adstock.ca

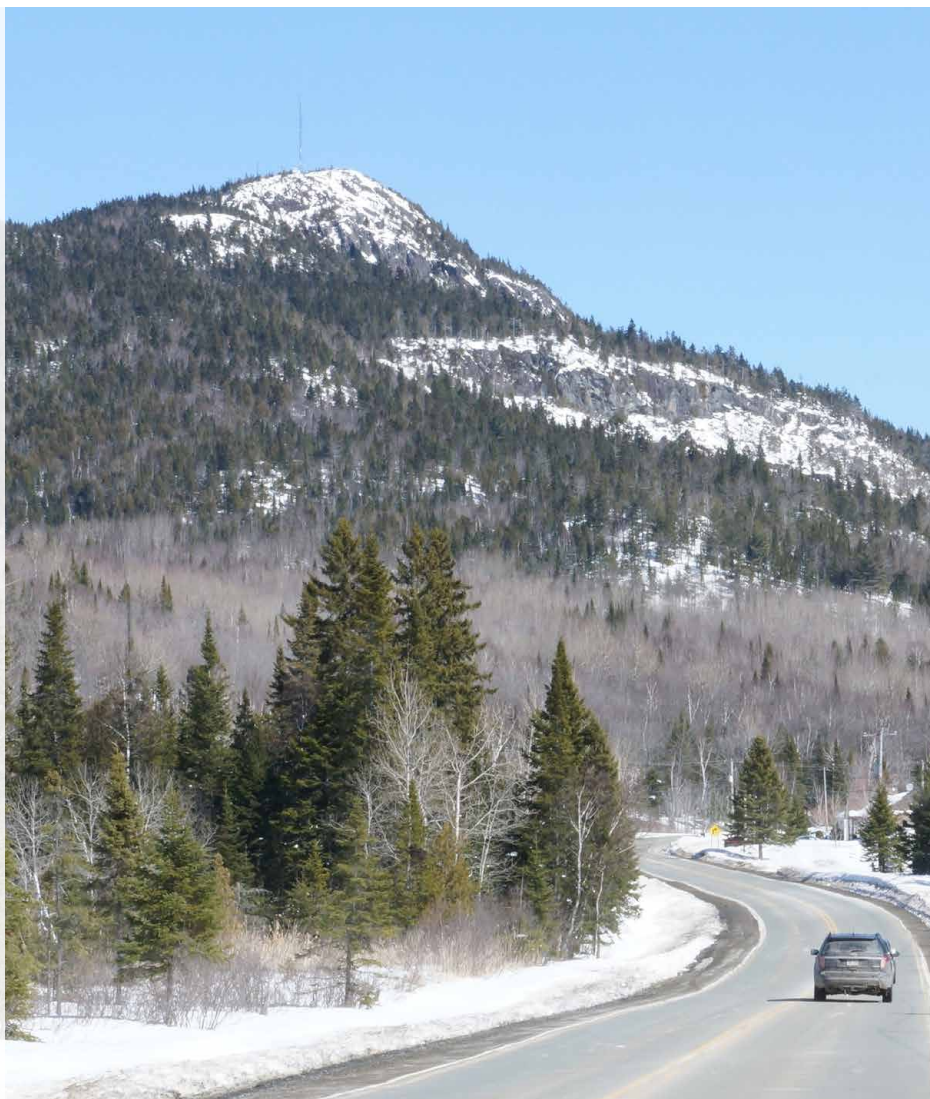
Photo de la page couverture : Jacinthe Ouellet.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	2
LE TERRITOIRE	5
ADSTOCK	6
LE MILIEU PHYSIQUE ET HYDROGRAPHIQUE	7
LE MILIEU NATUREL	9
LE RÉSEAU ROUTIER	12
L'OCCUPATION ACTUELLE DU TERRITOIRE	15
DES PAYSAGES EN CHANGEMENT	29
LES NOYAUX VILLAGEOIS	30
LA VILLÉGIATURE	36
LE PAYSAGE AGRICOLE	41
LES ENSEMBLES PAYSAGERS	43
LE PLATEAU MARICOEUROIS	45
LE CORRIDOR MONTAGNEUX	46
LE COTEAU DE SAINT-ÉCLANCHE	47
LE PLATEAU MÉTHODOIS	48
LA CUVETTE NATURELLE	49
LA DÉMARCHÉ DE CONSULTATION	50
LE VOX POP	51
LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE	52
LA CONSULTATION DES COMITÉS	67
LE DIAGNOSTIC DU PAYSAGE	70
LE RELIEF ET LES MILIEUX NATURELS	71
LES PLANS D'EAU (ZONES DE VILLÉGIATURE)	72
L'AGRICULTURE ET LA FORÊT	73
LE MILIEU BÂTI	74
LE PLAN D'ACTION	75
ORIENTATION 1 : PRÉSERVER ET FAIRE DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ADSTOCKOIS	76
ORIENTATION 2 : VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES	82
ORIENTATION 3 : SOIGNER LES MILIEUX HABITÉS	86
MISE EN ŒUVRE	94
BIBLIOGRAPHIE	96

1

MISE EN CONTEXTE



(Photo : Claude-André Morin)

La MRC des Appalaches est un territoire qui s'étend sur plus de 1 900 km² et qui est situé entièrement dans la région physiographique des Appalaches. Cela ne veut pas dire pour autant que le territoire est uniforme dans son ensemble. À vol d'oiseau, on peut dire que le territoire de la MRC se découpe en trois grandes régions distinctes les unes des autres. Le côté ouest – nord-ouest de la MRC se caractérise par des montagnes et des forêts de feuillus, particulièrement des érablières. La partie est – sud-est est plutôt caractérisée par un relief de collines et de forêts de conifères. Au centre de la MRC, c'est le paysage minier qui prend toute la place. Évidemment, cette description grossière du territoire ne permet pas de déceler les particularités subtiles des paysages qui composent le territoire de la MRC, dont faire partie la Municipalité d'Adstock.

MANDAT ET MÉTHODOLOGIE

Au printemps 2011, Ruralys, un centre d'expertise et d'animation en patrimoine, a entamé un projet de caractérisation et d'évaluation des paysages pour l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches. Étant donné le vaste territoire à l'étude, seulement quelques routes ont été caractérisées et évaluées sur le territoire de la MRC des Appalaches. Ainsi, la route 112 (Thetford Mines et de Saint-Joseph-de-Coleraine à la limite du village de Beaulac-Garthby) et le chemin Craig ont été étudiés par l'organisme. Le territoire d'Adstock n'avait pas fait partie de cette étude.

Au cours des dernières années, plusieurs municipalités de la MRC ont démontré de l'intérêt pour la sauvegarde de leur patrimoine bâti et ont signalé leur intention de se doter de règlements discrétionnaires comme les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). De plus, la notion de protection du paysage, ou de certains paysages, préoccupe également les municipalités. Or, chacune a sa propre façon de voir le paysage et au final, la protection et l'encadrement du paysage ne sont pas observés dans une optique régionale, mais plutôt locale.

En septembre 2015, le conseil de la MRC des Appalaches a adopté une résolution qui signalait qu'elle allait entamer un projet de caractérisation des paysages pour l'ensemble de son territoire. Cette résolution fait suite à la parution du livre intitulé « Paysages ruraux – Méthodes d'état des lieux et de diagnostic » et au fait que la MRC des Appalaches est présentement en révision de son schéma d'aménagement et de développement.

On connaît tous des paysages d'une grande beauté. Toutefois, peu de municipalités protègent formellement ces paysages par le biais de sa planification et de ses outils réglementaires. La mise en valeur et la préservation des paysages nécessitent avant tout une connaissance et une caractérisation de ceux-ci afin qu'une municipalité puisse cibler adéquatement des actions. Il faut que l'ensemble de la population prenne conscience de ces paysages afin d'aider les municipalités à déterminer les outils nécessaires à leur protection et pour leur mise en valeur. En connaissant mieux les paysages, les interventions proposées ou les règlements adoptés s'appuient sur des éléments concrets.

Le projet initial était de faire une caractérisation de l'ensemble du territoire de la MRC des Appalaches. Or, après discussions avec M. Gérald Domon, directeur scientifique associé CPEUM et CUPEUM, il s'avérait qu'un tel projet de caractérisation des paysages à l'ensemble du territoire d'une MRC comme la nôtre est très vaste. Il était donc préférable de réduire le territoire à deux ou trois municipalités et ainsi rendre le projet plus concret au final. Une première phase est entamée avec la Municipalité d'Adstock dont le territoire est assez grand et diversifié en terme de paysage.

Ainsi, la Municipalité d'Adstock s'est montrée intéressée à participer à un projet pilote afin d'élaborer un plan de paysage qui se veut un outil de planification guidant la collectivité dans l'aménagement de son territoire et dans le renforcement de son attractivité. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local et aide à promouvoir un cadre de vie de qualité. Un plan de paysage ne se fait pas en vase clos, mais plutôt avec la participation et l'implication de différents acteurs, dont les élus et les citoyens. Le projet pilote servira ainsi d'exemple aux autres municipalités sur le territoire de la MRC des Appalaches.

Le plan repose sur un état des lieux et leur dynamique de changement ainsi qu'une analyse des caractéristiques du paysage et des dynamiques en cours : identification des forces, des faiblesses, des risques et des atouts (diagnostic) du territoire de la municipalité en matière de paysage. De l'état des lieux découlera un diagnostic ainsi qu'une définition des enjeux des paysages du territoire à la suite d'un consensus dans le diagnostic. L'accent sera mis afin de connaître ce que les élus et les citoyens souhaitent en matière de paysage pour leur municipalité. Les enjeux sont donc le point de départ pour identifier les objectifs de qualité paysagère. Au final du projet de plan de paysage et suite à la détermination des objectifs, des actions concrètes seront déterminées. Ces actions pourront être entamées à court, moyen et long terme. Des actions à court terme permettront à la population de s'approprier le plan de paysage, ce qui encouragera son développement à moyen et long terme.

Pour y arriver, plusieurs activités ont été réalisées durant le processus : visites terrain, questionnaires terrains et en ligne, cartographie participative avec un comité technique de la MRC et deux comités municipaux et réalisation de fiches descriptives illustrant les enjeux et les objectifs.

Un comité de réflexion réunissant divers acteurs du territoire de la MRC des Appalaches a accompagné le projet. La démarche s'appuie sur des activités de consultation citoyenne (enquête terrain vox pop, questionnaire en ligne) et de participation en atelier avec plusieurs acteurs du milieu (membres des Comités consultatifs d'urbanisme et sur l'environnement) afin de confirmer les enjeux pour déterminer un plan d'action réaliste et rassembleur. La cartographie participative et l'utilisation de blocs-diagramme figurent également parmi les outils de représentation paysagère en soutien au processus.

Depuis le début du projet de plan paysage, d'autres municipalités du territoire de la MRC ont emboité le pas pour la caractérisation de leur paysage. Ainsi, les municipalités de Saint-Fortunat, de Saint-Julien et d'Irlande ont été visitées par des étudiants dans un cadre universitaire en 2017 et en 2019.

LES PAYSAGES DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION RÉGIONALE ET LOCALE

Adopté en 2002, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches tient compte de la notion de paysage pour certains secteurs spécifiques comme les zones de villégiature et le Pôle récréotouristique du mont Adstock. Dans les zones de villégiature, la préservation du paysage naturel se décline par le contrôle du déboisement. Depuis 2013, le schéma encadre les paysages du Pôle récréotouristique du mont Adstock à travers les objectifs suivants :

- Préserver le cachet de la montagne qui constitue, de par son milieu naturel l'élément principal de son attrait récréotouristique;
- Diriger le développement vers les secteurs de moindres impacts sur l'environnement.

Au niveau local, le plan d'urbanisme reprend passablement les dispositions prévues au schéma. Toutefois, pour ce qui est des zones de villégiature, la Municipalité a procédé à d'importantes modifications réglementaires afin de mieux encadrer l'aménagement et de mieux préserver le caractère naturel des lacs. Dans un contexte où plusieurs chalets se sont transformés en résidences permanentes beaucoup plus imposantes, la Municipalité a réglementé la dimension des bâtiments par l'intégration d'un coefficient d'emprise maximal en fonction de la superficie des terrains. Cette disposition assure une meilleure intégration des nouveaux bâtiments dans le paysage environnant. Aussi, la Municipalité a ajouté une norme afin de protéger et d'augmenter le couvert forestier en zone de villégiature. Cette disposition s'applique également à l'intérieur des périmètres urbains.

Dans le Pôle récréotouristique, la Municipalité a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui met l'accent davantage sur la protection et la mise en valeur du paysage naturel que le règlement initialement adopté en 2014.

2

LE TERRITOIRE



(Photo : Françoise Grenier)

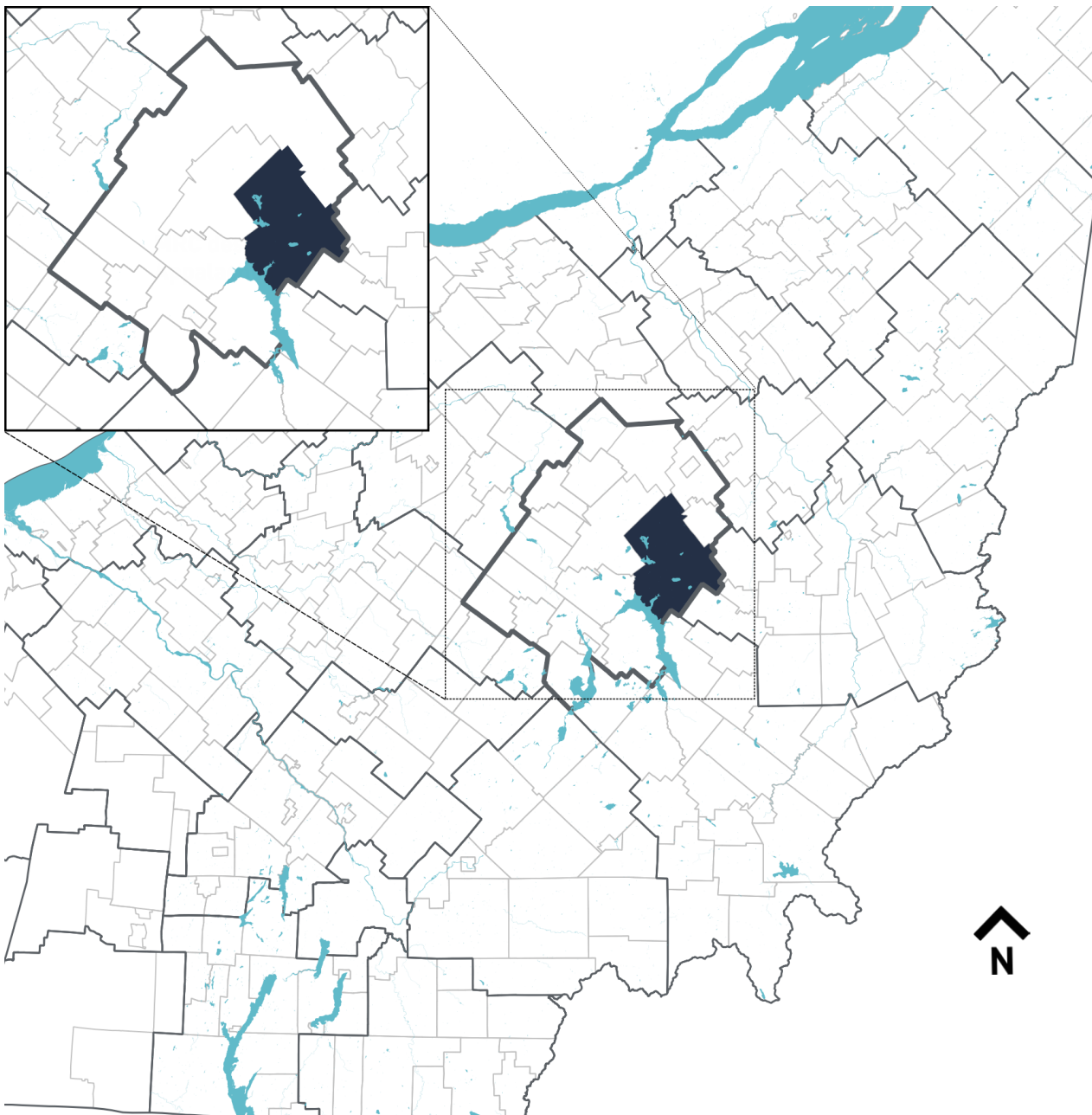
Afin de caractériser adéquatement les paysages, il importe de bien connaître les divers éléments qui composent le territoire :

- le milieu physique et hydrographique;
- le milieu naturel;
- le réseau routier;
- l'occupation actuelle du territoire.

ADSTOCK

La Municipalité d'Adstock, d'une superficie de 306 km², est localisée dans la MRC des Appalaches. Plus précisément, elle se trouve à l'extrême est de la MRC et partage ses frontières avec les municipalités suivantes :

- Sainte-Clotilde-de-Beauce et Sacré-Cœur-de-Jésus au nord-est;
- Saint-Pierre-de-Broughton au nord;
- Thetford Mines à l'ouest;
- Saint-Joseph-de-Coleraine au sud-ouest;
- Sainte-Praxède au Sud;
- Lambton, dans la MRC du Granit, au sud;
- Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe et Saint-Éphrem-de-Beauce, toutes dans la MRC de Beauce-Sartigan, à l'est.



LE MILIEU PHYSIQUE ET HYDROGRAPHIQUE

LE MILIEU PHYSIQUE

Le relief adstockois, entièrement situé dans la région géologique des Appalaches, est relativement varié comme en témoignent les nombreux vallons, plateaux et coteaux. La partie centrale du territoire est traversée du sud-ouest au nord-est par un corridor formé de collines, dont l'altitude varie entre 350 et 550 mètres. On y retrouve aux deux extrémités les sommets d'intérêt régional du mont Adstock (712 mètres) et du mont Grand Morne (608 mètres). Ces deux montagnes constituent d'importants points de repère à l'échelle locale, mais également régionale. Ce corridor est doté de pentes plutôt fortes variant entre 16 % et 41 %, ce qui rend l'occupation de cette portion du territoire plus difficile.

Le reste du territoire est formé de vallons et de plateaux aux pentes faibles (moins de 8 %).

LA CHAÎNE DE MONTAGNES DES APPALACHES

La région géologique des Appalaches s'étend du nord de l'Alabama aux États-Unis jusqu'à la péninsule de la Gaspésie et Terre-Neuve. Cette chaîne de montagnes s'est formée il y a environ 450 millions d'années par une succession de collisions du continent Laurentia, puis du microcontinent Avalonia et du Gondwana pour finalement se séparer et créer la chaîne des Appalaches.

LE MILIEU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire de la municipalité est segmenté en trois bassins versants :

RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

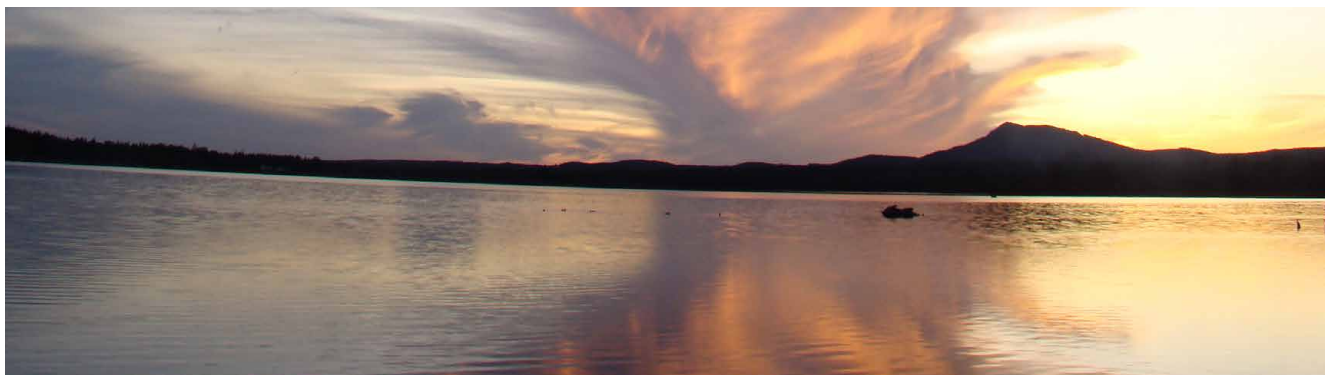
- Ce bassin versant s'étend sur plus de la moitié du territoire (58 %);
- Les lacs à la Truite, Bolduc, du Huit, Rochu et Grand lac Saint-François en font partie;
- La rivière Muskrat prend sa source au lac Rochu et se jette dans le lac Bolduc puis se déverse dans le Grand lac Saint-François;
- La rivière de l'Or prend sa source dans le lac du Huit, se jette dans le lac à la Truite, puis dans le Grand lac Saint-François.

RIVIÈRE CHAUDIÈRE

- Ce bassin occupe un peu plus du tiers le territoire adstockois (36 %);
- Seulement le lac Jolicoeur se trouve dans ce bassin versant;
- Le lac Jolicoeur est la source de la rivière Fortin-Dupuis qui coule vers le nord-est.

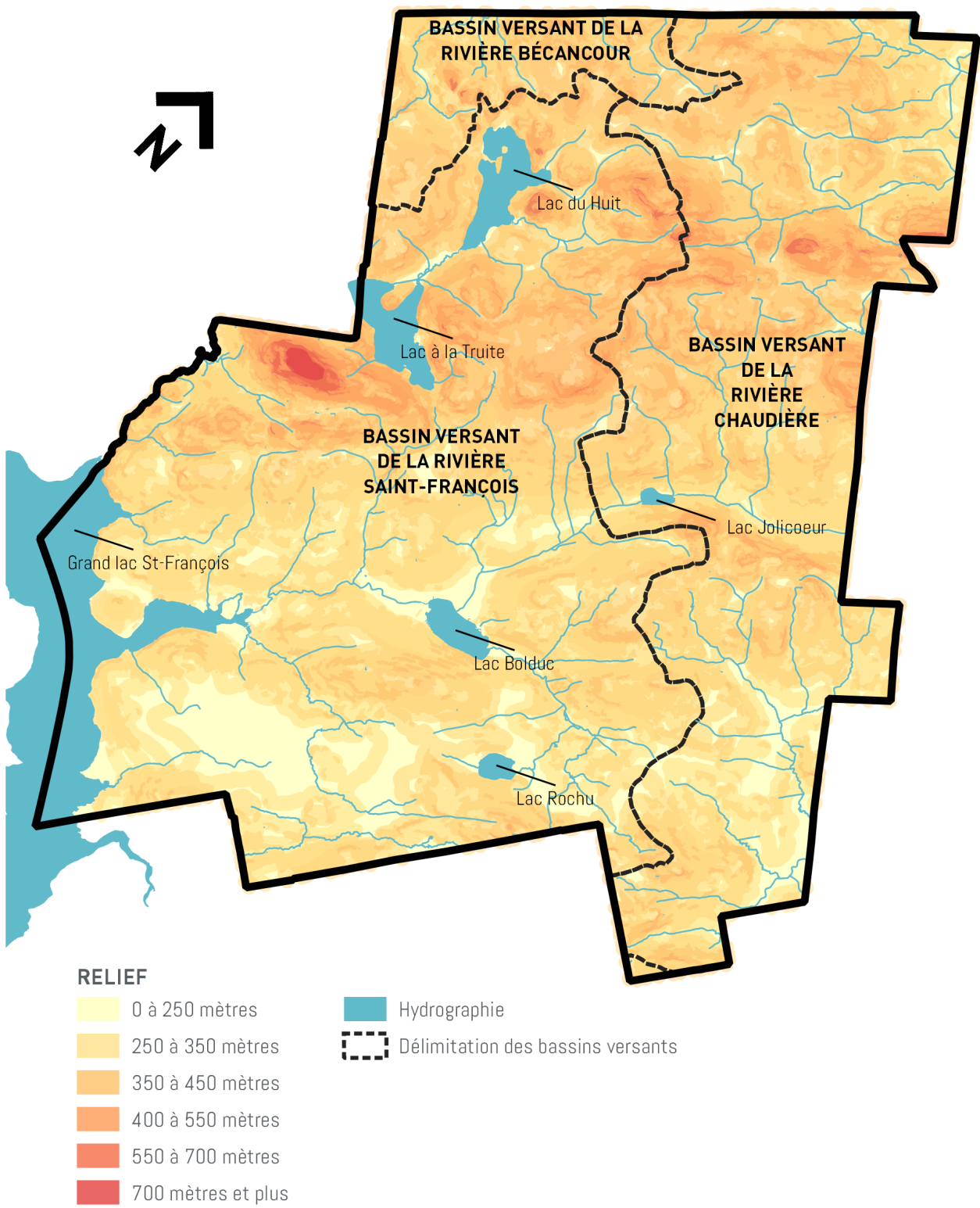
RIVIÈRE BÉCANCOUR

- Aucun lac de la municipalité n'est rattaché à ce bassin;
- Près de 1 600 ha de terres alimentent ce bassin versant, ce qui représente 6 % du territoire (ARFPC, 2011).



Vue du lac Bolduc comme trame de fond, le mont Adstock (Photo : Yvon Tardif)

RELIEF ET HYDROGRAPHIE



LE MILIEU NATUREL

Les espaces naturels constituent la trame de fond des paysages de la municipalité. La forêt occupe la majeure partie du territoire et se trouve principalement en terrain privé. Seulement la partie du Parc national de Frontenac et quelques autres terrains le long de la rivière de l'Or et du Grand lac Saint-François sont sous l'égide du gouvernement provincial.

De plus, le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches identifie les monts Adstock et Grand Morne comme étant des éléments naturels qui font l'objet de développements récréotouristiques d'envergure régionale, voire provinciale. Toutefois, ces développements doivent être réalisés dans le respect des éléments naturels. Par exemple, au mont Adstock, le versant s'étendant vers le lac à la Truite est protégé de tout nouvel aménagement par l'identification d'une zone de prohibition interdisant tout développement. Ainsi, ce secteur, principalement constitué de pentes abruptes et d'affleurements rocheux, est voué à la préservation de l'intégrité du milieu. Également, le règlement sur les PIA de la Municipalité vise à préserver le caractère naturel du mont Adstock en poursuivant notamment les objectifs d'aménagement suivant :

- Assurer la meilleure intégration possible des constructions dans le paysage;
- Minimiser la mise à nu des sols et maximiser la préservation du couvert végétal existant;
- Privilégier les constructions à l'extérieur des zones de forte pente.

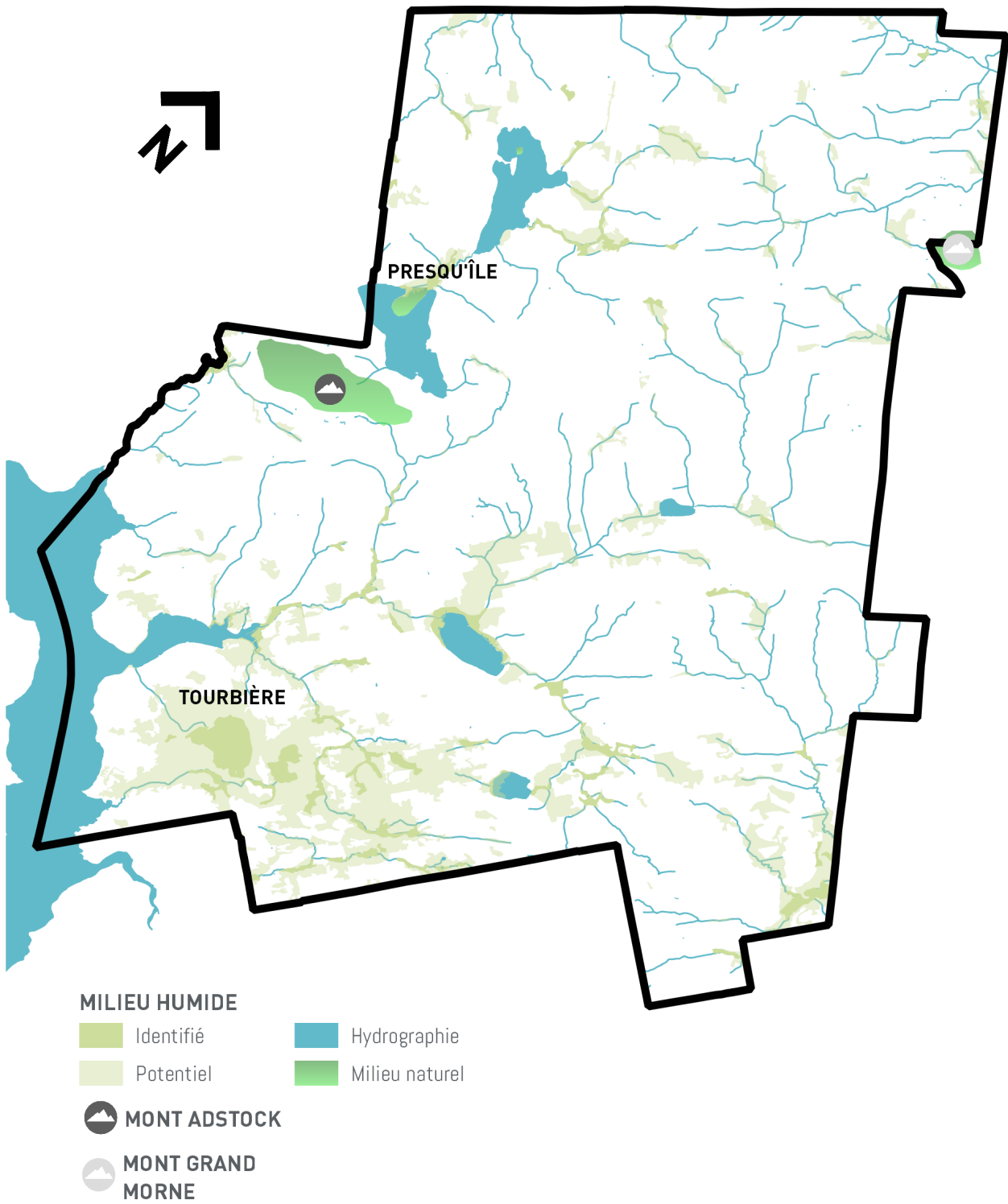
LA PRESQU'ÎLE DU LAC À LA TRUITE

La presqu'île du lac à la Truite constitue un des derniers milieux naturels préservés intégralement autour des lacs de la Municipalité. D'une superficie de 31 hectares, cette portion du territoire a fait l'objet d'une modification de zonage en 2017 afin de préserver son caractère naturel. Ce faisant, le zonage actuel permet seulement certains usages et aménagements récréotouristiques à faible impact sur l'environnement.



Vue de la presqu'île du lac à la Truite et du mont Adstock en arrière-plan (Photo : Nadeau Photo Solution)

LOCALISATION DES MILIEUX NATURELS ET HUMIDES





La rivière Muskrat aux abords de la route 267 (Photo : Jérôme Grondin)

LA TOURBIÈRE DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

La tourbière de Saint-Daniel est classée zone de préservation, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un secteur exceptionnel et très fragile, particulièrement protégé. On y retrouve plusieurs espèces de plantes carnivores et d'orchidées. Un sentier aménagé sur des trottoirs de bois permet l'observation de cette flore typique des tourbières. Des panneaux de découverte jalonnent le sentier où l'on retrouve également deux tours d'observation.



La tourbière du Parc national de Frontenac (Photo : Claire Fiola)

LE RÉSEAU ROUTIER

LES ROUTES PROVINCIALES

De par l'ampleur de son territoire, Adstock compose avec un réseau routier de près de 250 kilomètres. Les routes provinciales d'importance régionale, soit la 267 et la 269, forment l'ossature principale de ce vaste réseau routier. Celles-ci traversent le territoire dans un axe principalement nord-ouest/sud-est et se rencontrent au centre du village de Saint-Méthode.

LA ROUTE 269

Porte d'entrée de la MRC par la Beauce et l'Estrie, la route 269, autrefois appelée la route de Saint-Méthode, relie le village de Saint-Méthode à la ville de Thetford Mines (secteur Robertsonville) tout en effleurant le village de Sacré-Cœur-de-Marie. Elle rejoint la route 108 par le sud dans la Municipalité de La Guadeloupe.

Le tracé de cette route, reconnue pour ses multiples côtes, a subi des modifications importantes à la fin des années 2000 entre le rang McCutcheon et le Petit-9e Rang, dans le but de corriger deux importantes courbes jugées comme étant problématiques. La route offre aujourd'hui un parcours plus rectiligne qu'autrefois, mais épouse encore bien la topographie accidentée.



Vue de la route 269 en direction Sud vers le village de Saint-Méthode (Photo : Jérôme Grondin)

LA ROUTE 267

La route 267, qui passe plus au sud, relie Thetford Mines au village de Saint-Méthode en traversant le hameau de Saint-Daniel. Elle permet l'accès à la Station récréotouristique du mont Adstock et au Parc national de Frontenac. Cette route de transit offre un panorama quasi-constant sur le mont Adstock, mais également à certains endroits sur les montagnes de la région du Granit ainsi que sur le lac Bolduc et le Grand lac Saint-François.



Vue de la route 267 en direction du village de Saint-Daniel avec en arrière-plan, le mont Adstock (Photo : Jérôme Grondin)

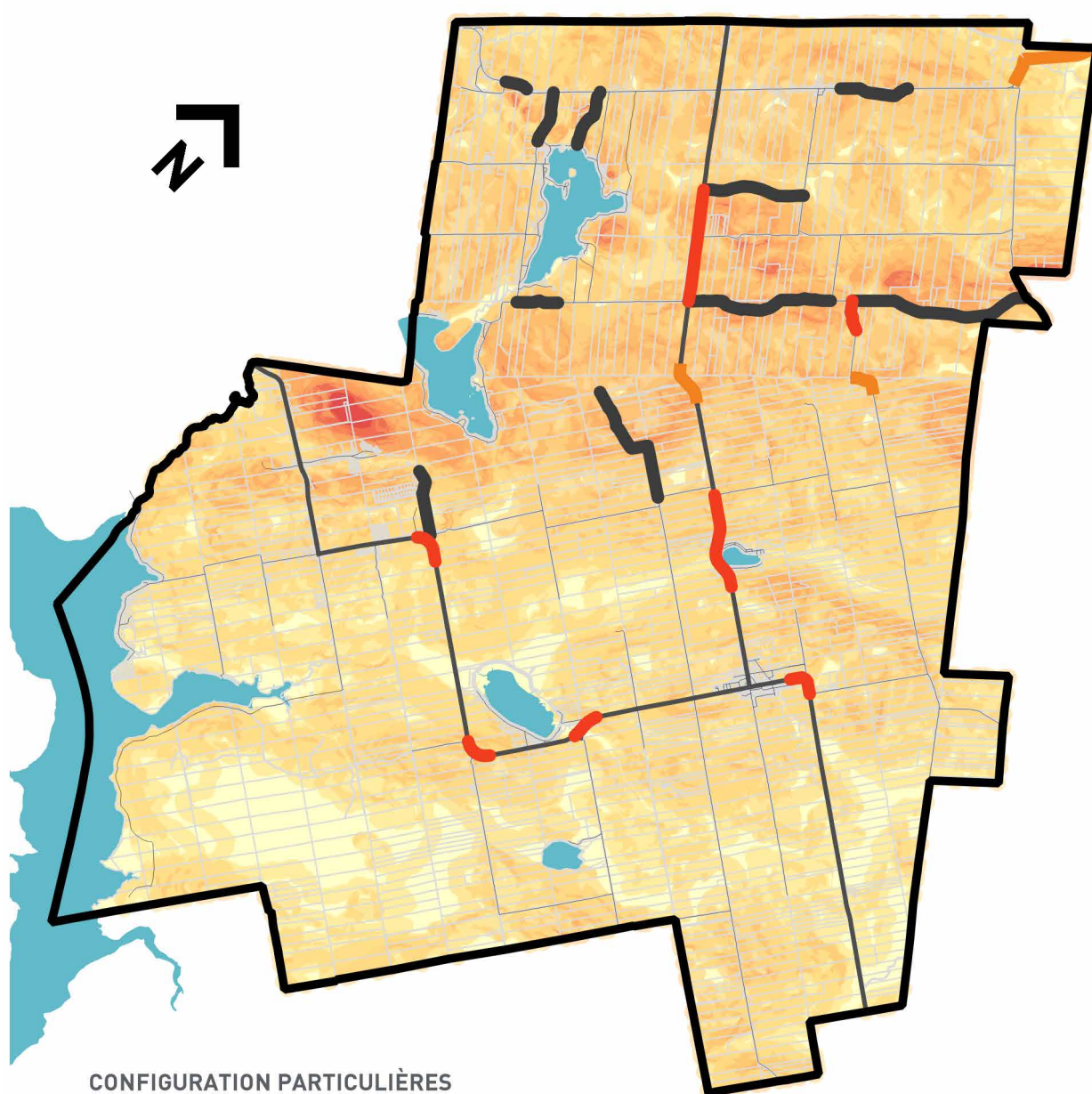
UN RÉSEAU ROUTIER EN ÉVOLUTION

La première route donnant accès au village de Saint-Méthode fut celle reliant le village à celui de St-Éphrem via la route du Domaine, le 14^e Rang et la route du 14^e Rang. Ce parcours existe toujours aujourd'hui, mais a grandement perdu de son importance en raison de la présence de la route 269.

Avant l'avènement de la route 112, l'actuel chemin Sacré-Cœur (8^e Rang) jouait un rôle structurant dans le développement du village de Sacré-Cœur-de-Marie puisque cette voie faisait partie du tracé de l'Ancienne route 1. Aujourd'hui, ce tronçon est le principal axe est-ouest du territoire où l'on dénombre plusieurs exploitations agricoles.

Les nombreux rangs témoignent de l'occupation du territoire en canton où ils suivent les limites des rangs pour la plupart. À certains endroits toutefois, les rangs dévient de leur trajectoire initiale pour épouser la topographie des lieux. Il arrive également parfois qu'une route soit détournée pour aller rejoindre une route issue d'un autre canton. C'est le cas notamment des routes 269 et Mayserolles. Par ailleurs, au fil des ans, des voies ont été aménagées différemment afin de favoriser une meilleure circulation automobile. Ces parcours de restructuration se trouvent généralement sur les routes 267 et 269.

UN RÉSEAU ROUTIER CALQUÉ SUR L'ÉTABLISSEMENT EN CANTON ET INFLUENCÉ PAR LA TOPOGRAPHIE



CONFIGURATION PARTICULIÈRES

- En raison de la topographie
- Modification du tracé originel
- Liaison entre deux cantons

- Routes provinciales
- Chemins municipaux
- Limite municipale
- Lacs
- Lots

L'OCCUPATION ACTUELLE DU TERRITOIRE

LE MILIEU BÂTI

Au niveau résidentiel, Adstock comprend trois principaux noyaux villageois :

- Saint-Méthode;
- Sacré-Cœur-de-Marie;
- Saint-Daniel.

Il y a également le hameau de Broughton Station, qui est partagé avec les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus. Dans chacun de ces noyaux se trouvent un regroupement résidentiel, une activité commerciale et des lieux de culte. De plus, le village de Saint-Méthode contient une zone industrielle comptant une dizaine d'entreprises.

Par ailleurs, la Municipalité bénéficie de nombreux lacs de villégiature où se concentrent de nombreuses résidences secondaires et principales. Les lacs du Huit, à la Truite, Bolduc, Grand lac Saint-François, Jolicœur et, dans une plus faible proportion, le lac Rochu, comptent à eux seuls pour près de la moitié des résidences de la Municipalité d'Adstock. À titre de comparaison, les concentrations résidentielles dans les cœurs villageois comprennent un peu moins du quart de toutes les résidences sur une superficie de 145 ha (0,5 % du territoire).

Enfin, pour le secteur du mont Adstock, les résidences comptent pour 14 % des résidences de la municipalité. Les autres résidences sont établies en milieu rural de façon éparse le long des nombreuses voies de communication du territoire.

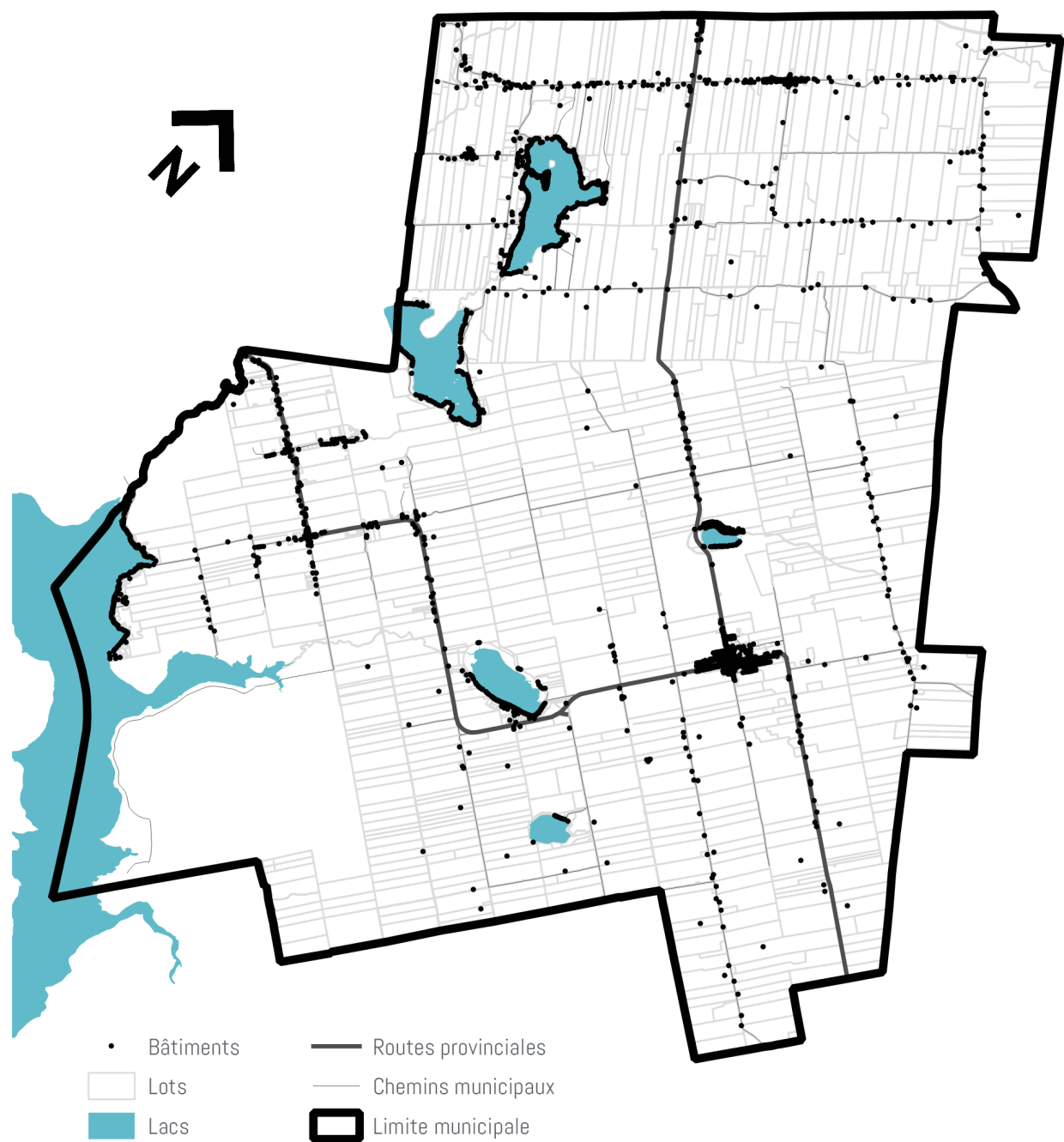
Principales concentrations résidentielles, 2018

Secteur	Nombre de résidences	% total
Saint-Méthode	352	18 %
Saint-Daniel	25	1,3 %
Sacré-Cœur-de-Marie	55	2,8 %
Village	432	22,1 %
Lac du Huit	373	19,1 %
Lac à la Truite	189	9,7 %
Lac Bolduc	91	4,6 %
Grand lac Saint-François	134	6,8 %
Lac Jolicœur	109	5,6 %
Lac Rochu	10	0,5 %
Villégiature	906	46,3 %
Mont Adstock	27	1,4 %
Rural	593	30,2 %
Total des résidences	1 958	



Rue Martin, secteur résidentiel du village de Saint-Méthode (Photo : Jérôme Grondin)

RÉPARTITION DU BÂTI SUR LE TERRITOIRE





Maison le long de la route 267, près du lac Bolduc (Photo : Google Maps)



Ensemble résidentiel du boulevard Tardif, village de Saint-Méthode (Photo : Jérôme Grondin)



Ensemble résidentiel le long du chemin Sacré-Cœur Est dans le village de Sacré-Cœur-de-Marie (Photo : Ruralys)

LE PATRIMOINE BÂTI

À l'été 2015, la MRC des Appalaches a entamé, avec le Centre d'archives de la région de Thetford, un inventaire du patrimoine bâti pour 18 de ses municipalités, dont Adstock. Cet inventaire a permis de recenser sur le territoire 304 bâtiments principaux, 80 bâtiments secondaires d'intérêt dont 13 granges-étables, 6 croix simples, 10 croix de la Passion et 2 calvaires.

La plupart des bâtiments principaux ont un état d'authenticité passable ou mauvais. Toutefois, quelques bâtiments principaux et secondaires ont conservé une bonne (45) et une excellente (8) authenticité patrimoniale.

LE VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE

Le noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie constitue un ensemble patrimonial d'importance dans la Municipalité.

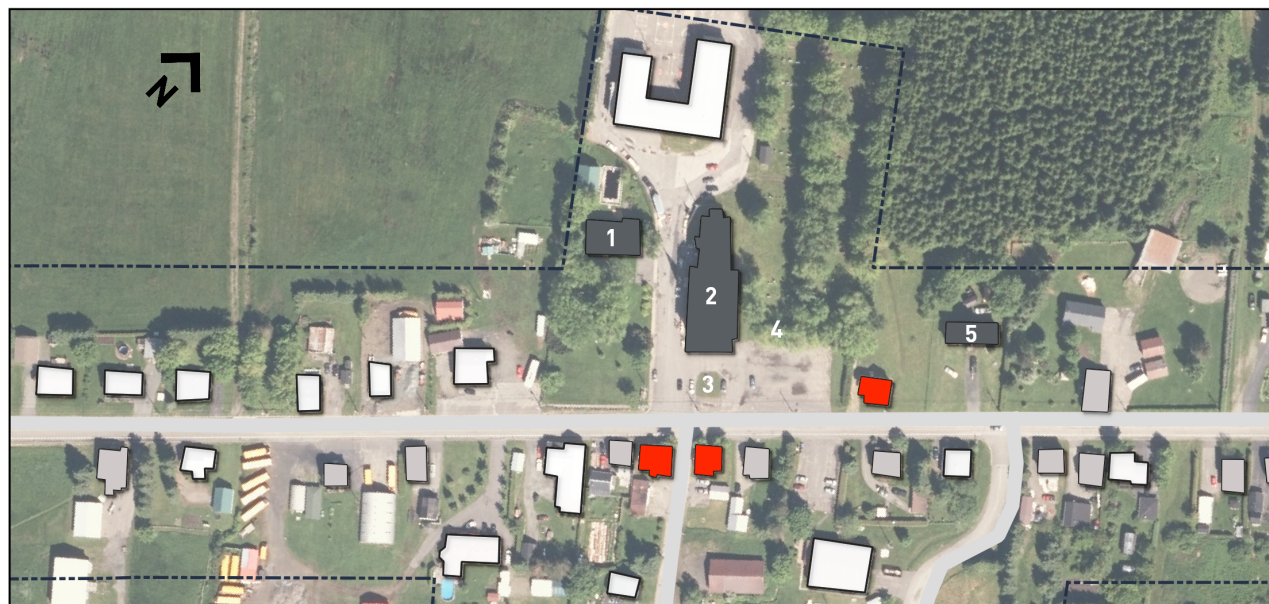
En 2015, la Municipalité d'Adstock a procédé à la citation de cinq biens situés au cœur du village ayant une valeur patrimoniale.

LE PROJET CAPCHA

Le projet de Clinique d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches (CAPCHA) est une clinique de service-conseil dont l'objectif est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire qui demeure fragile et nécessite une expertise particulière lorsque des travaux de rénovation ou de restauration sont prévus.

Ce service s'adresse aux propriétaires de maisons datant d'avant 1950 ayant conservé un fort potentiel d'authenticité et une valeur patrimoniale. Les propriétaires participants reçoivent la visite de l'architecte-conseil à domicile pour un montant de 100 \$.

LOCALISATION DES BÂTIMENTS ET DES BIENS CITÉS DANS LE VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE



-  Bâtiment
-  Immeuble patrimonial cité
-  Bâtiment d'intérêt patrimonial
-  Bâtiment construit avant 1950

- 1 Ancien presbytère Très-Saint-Cœur-de-Marie
- 2 Église Très-Saint-Cœur-de-Marie
- 3 Monument du Sacré-Cœur
- 4 Cimetière Très-Saint-Cœur-de-Marie
- 5 Ancien école du village



Maison située sur le rang Turgeon (Photo : Jérôme Grondin)



Bâtiment d'intérêt patrimonial à préserver dans le noyau villageois de Sacré-Coeur-de-Marie (Photo : Jérôme Grondin)



Bâtiment de ferme le long de la route 267 (Photo : Centre d'archives de la région de Thetford)



Croix de chemin (Photo : Michel Tremblay)



Église Très-Saint-Cœur-de-Marie
(Photo : Diane Grégoire)



Ancien moulin à grains d'intérêt patrimonial à Saint-Méthode (Photo : Centre d'archives de la région de Thetford)

L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Les principales activités agricoles sur le territoire sont des productions d'élevage (48 en 2014) et des productions acéricoles (59 en 2014). Les productions d'élevage sont principalement des bovins de boucherie et des bovins laitiers, mais on dénombre tout de même quelques industries porcines. Certaines entreprises agricoles œuvrent dans les exploitations végétales (horticulture ornementale et autres fruits). Les plus importantes sont la Fruitière du Grand Morne et Au Versant du Sureau, toutes deux situées dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Certains secteurs de la municipalité sont plus dynamiques relativement aux productions animales et aux cultures qui alimentent les troupeaux. Elles se situent principalement le long du chemin Sacré-Cœur Ouest, du rang Turgeon, du 14^e Rang et tout autour du village de Saint-Méthode. La majorité des terres en culture se caractérisent par des productions en fourrage. On y trouve également des productions d'avoine, de blé et de soya dans des proportions plus faibles. Les exploitations acéricoles se localisent notamment dans le secteur montagneux, mais aussi au sud-est du village de Saint-Méthode.

L'INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

Mesure identifiée dans le Plan de développement de la zone agricole de la MRC Appalaches et issue de la volonté de redévelopper le secteur de l'agroalimentaire dans la région, le projet de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches est situé à Sacré-Cœur-de-Marie et vise trois principaux objectifs :

- soutenir la relève et les producteurs agricoles;
- favoriser le développement de projets à valeur ajoutée;
- sensibiliser la population à l'alimentation, à la santé et à l'agriculture de proximité.

Ce faisant, l'Incubateur et le futur projet de centre de transformation agroalimentaire pourraient avoir une incidence positive sur les paysages agricoles dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie en le redynamisant par le développement d'une agriculture à échelle humaine.



Incubateur agroalimentaire des Appalaches (Photo : Francis Couture)

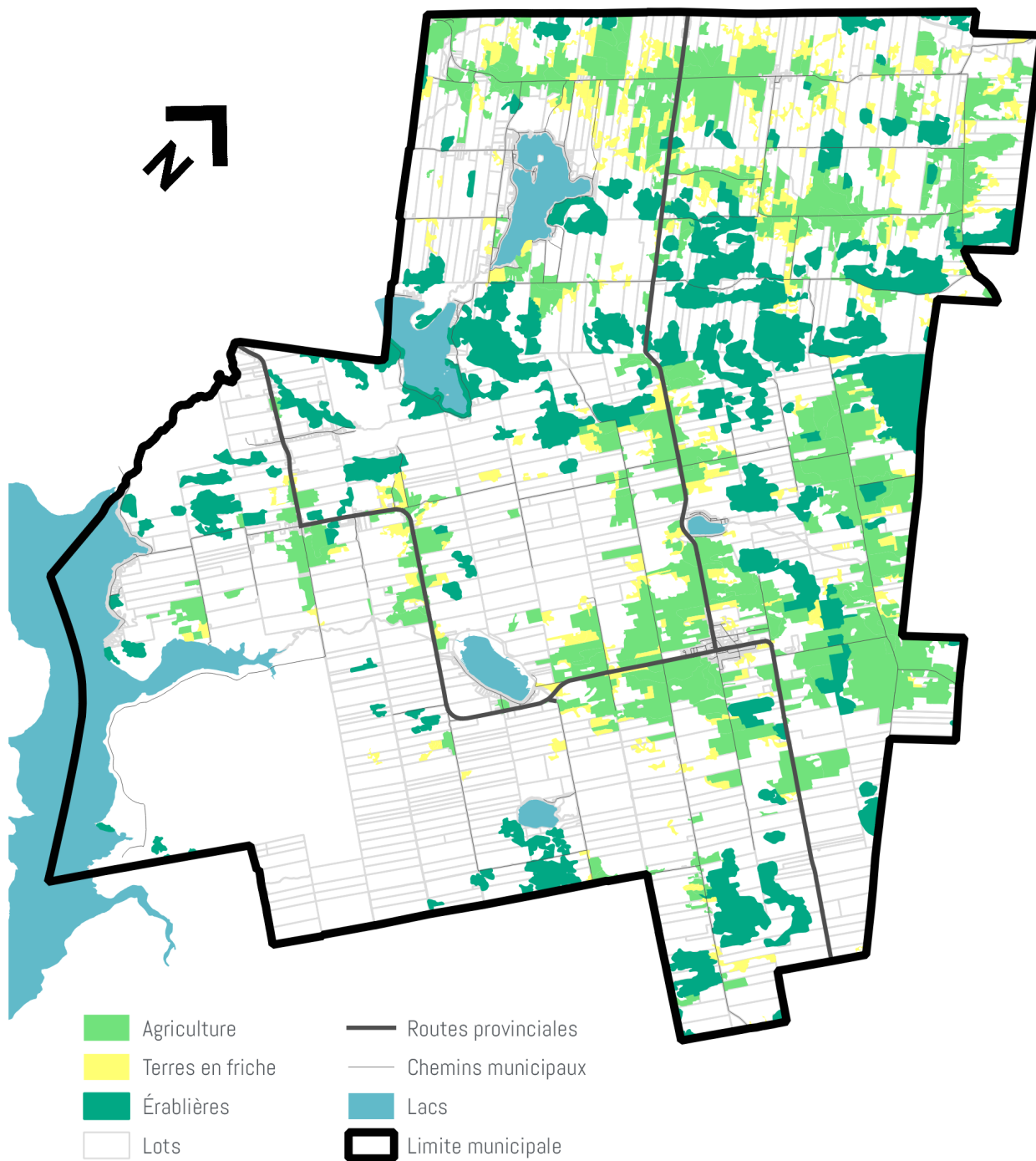


Paysage agricole à Sacré-Cœur-de-Marie (Photo : Sarah Jacques)



Prairie longeant la route du Domaine (Photo : Jérôme Grondin)

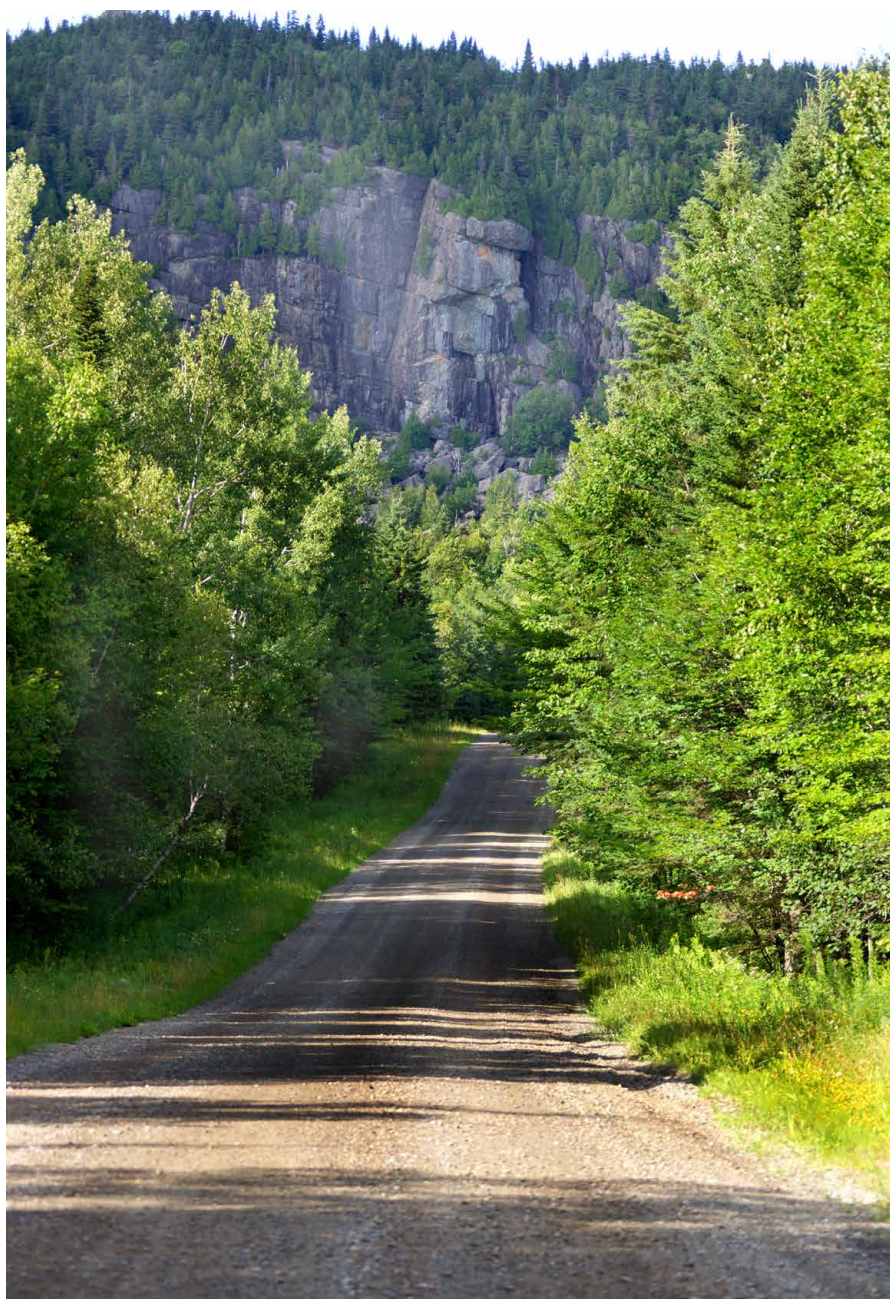
LOCALISATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACÉRICOLES



L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE

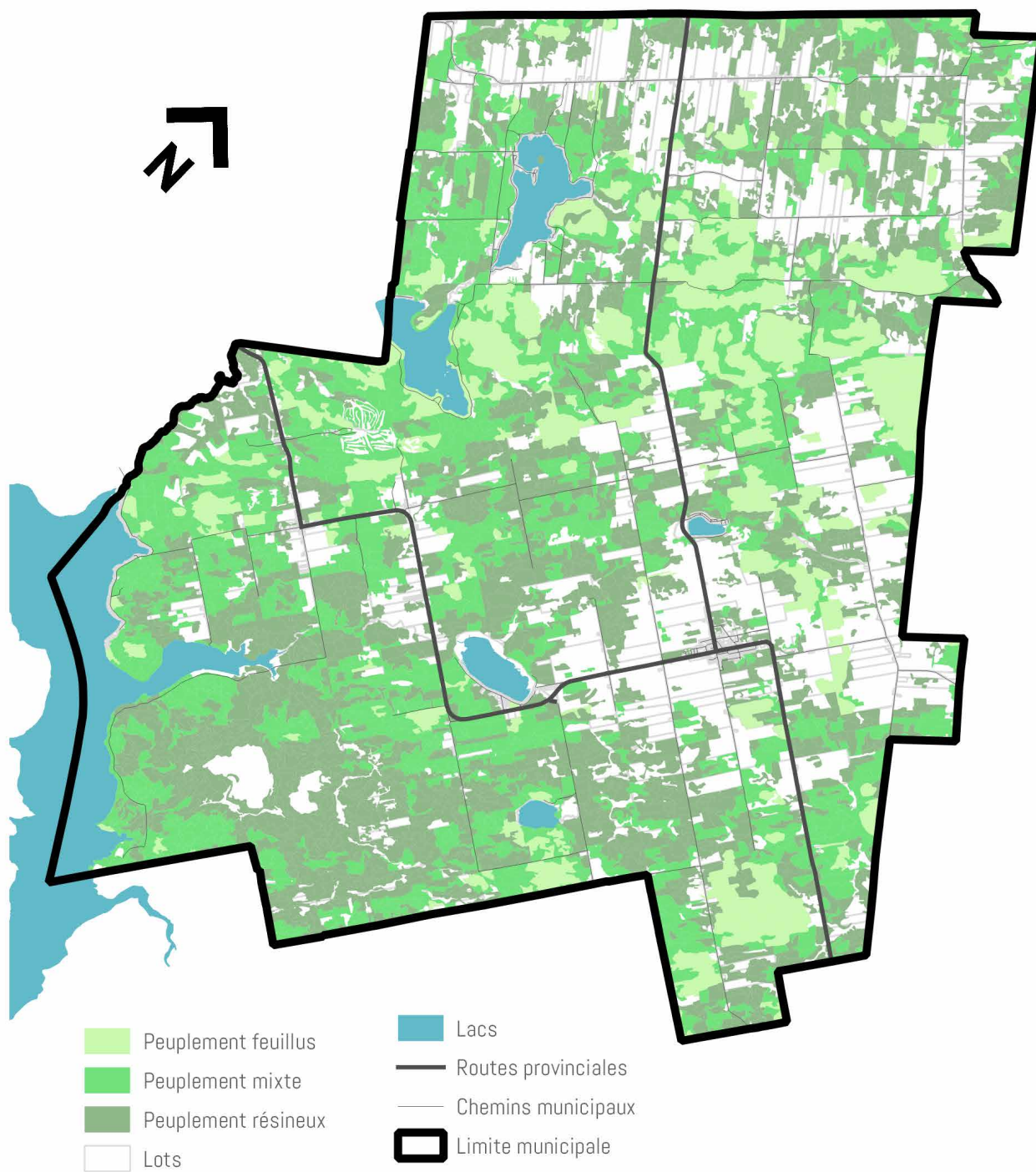
La forêt couvre près de 70 % du territoire dont un peu plus du quart est une forêt mixte, un peu moins du tiers est en forêt de résineux et une faible portion en forêt de feuillus. La majorité des peuplements de feuillus se situe dans le secteur montagneux, lieu où l'on trouve également la plupart des érablières.

Le milieu forestier ne subit pas énormément de pression puisque les coupes forestières n'occupent pas une grande superficie (355 ha de coupes partielles ou totales entre 2006 et 2017). La MRC des Appalaches dispose d'un règlement pour contrôler l'abattage d'arbres en forêt privée ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée. En plus de ces règlements, la Municipalité encadre l'abattage d'arbres à l'intérieur des périmètres urbains et des zones de villégiatures ainsi qu'à l'intérieur du Pôle récréotouristique du mont Adstock.



La crête du mont Grand Morne vue du rang Lessard (Photo : Claude-André Morin)

COUVERT FORESTIER



L'ACTIVITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE

La multitude d'attraits naturels sur le territoire permet à Adstock de se distinguer en raison de la variété d'activités récréotouristiques qu'on y retrouve. À plusieurs égards, la composition physique du territoire offre un accès visuel à la diversité des paysages du territoire d'Adstock et de ceux de la région. Le récréotourisme constitue un atout ainsi qu'un potentiel important pour le développement du territoire.

Le Parc national de Frontenac, le mont Adstock et le mont Grand Morne, bien que ce dernier est à cheval avec la municipalité voisine, constituent des pôles d'intérêt régionaux offrant un grand nombre d'infrastructures récréotouristiques locales et régionales.

MONT ADSTOCK

Le mont Adstock s'avère être la plaque tournante du récréotourisme sur le territoire. En période hivernale, la montagne offre plusieurs activités de glisse, dont le ski, comme en témoigne l'empreinte visuelle des pistes. Durant l'été, il est possible de pratiquer le golf au pied de la montagne. À son sommet, une rampe de départ est aménagée pour accueillir les amateurs de deltaplane et de parapente.

Des sentiers multifonctionnels sont accessibles en toute saison dont certains mènent au sommet offrant ainsi des points de vue 360 degrés sur l'ensemble de la région.

PARC NATIONAL DE FRONTENAC

Situé aux pourtours du Grand lac Saint-François, la portion nord du Parc se trouve sur le territoire de la municipalité (secteur Saint-Daniel). On y retrouve plusieurs activités et infrastructures pour pratiquer le plein air tel que :

- plage;
- sentiers pédestres et cyclables;
- activités nautiques;
- camping;
- rampe de mise à l'eau.

MONT GRAND MORNE

Bien qu'il soit aux portes des limites du territoire, le sommet du mont Grand Morne est accessible par Adstock. Cette montagne offre une palette d'activités de plein air :

- sentiers pédestres;
- deltaplane;
- parapente;
- camping sauvage;
- escalade.

Également, des tours d'observation sont aménagées au sommet et permettent d'admirer le paysage.

UN TERRITOIRE REGORGEANT DE SENTIERS DIVERS

La MRC des Appalaches a balisé un sentier qui sillonne son territoire routes dont une section traverse la municipalité : le Chemin de St-Jacques. Ce chemin emprunte des routes moins passantes où le marcheur peut jouir d'une certaine tranquillité et contempler les paysages. Il assure une connexion entre les différents villages et les principaux pôles récréotouristiques.

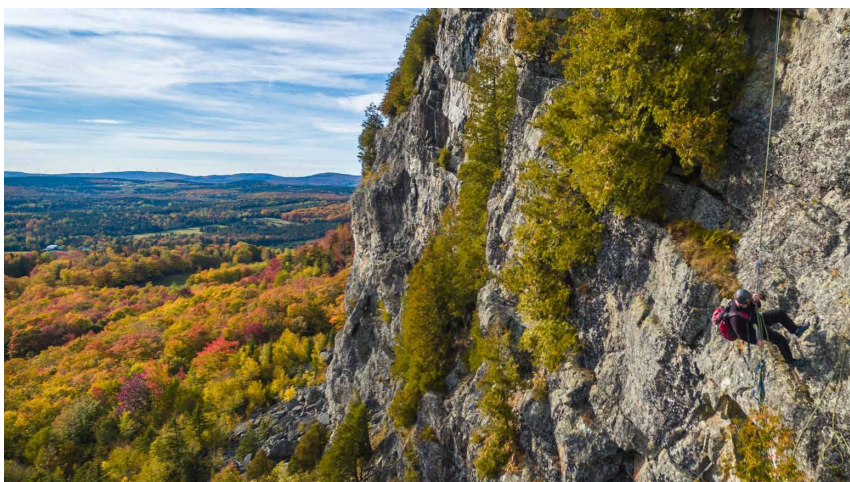
D'autres sentiers sillonnent la municipalité soit des sentiers de quad, de motoneige et équestres. Ces différents sentiers permettent aux utilisateurs d'admirer des paysages hors des routes municipales et provinciales. Les routes provinciales (267 et 269) sont empruntées par quelques cyclistes grâce à leurs accotements partiellement asphaltés.



La Coopérative de ski du mont Adstock (Photo : Club de photos des Collines)

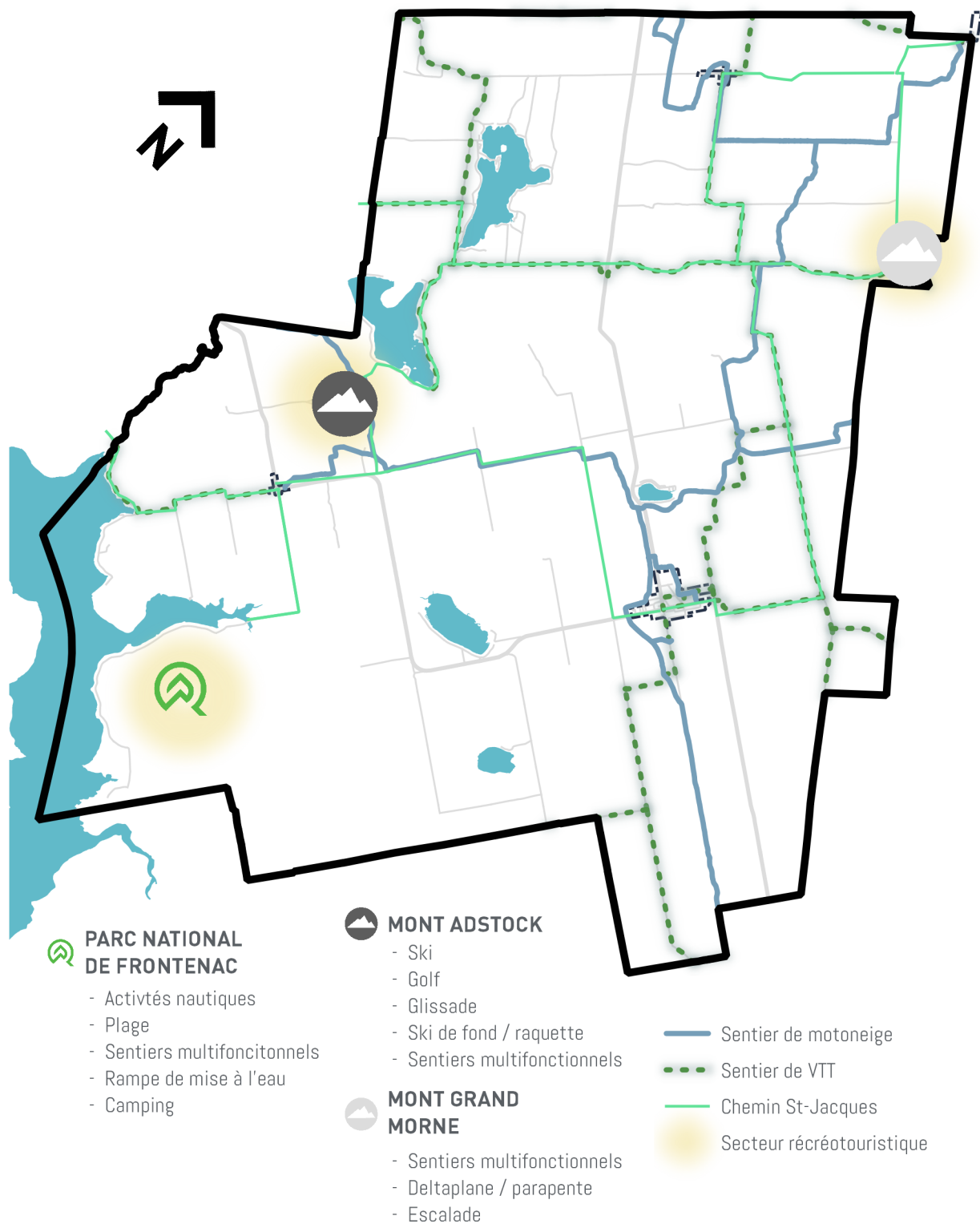


Une randonnée en kayak au Parc national de Frontenac (Photo : Richard Doyon)



Pratique de l'escalade sur la paroi rocheuse du mont Grand Morne (Photo : Tourisme région de Thetford)

LOCALISATION DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET TOURISTIQUES





(Photo : Centre d'archives de la région de Thetford - collection Jean-Charles Poulin)

Le paysage est une superposition des éléments du territoire naturel comme le relief, l'hydrographie ou la végétation avec les éléments propres à l'occupation du territoire par l'homme selon son mode d'occupation et les usages qui y sont pratiqués. Le paysage est également façonné par l'évolution des valeurs, des pratiques et des technologies. Le paysage est aussi la résultante de la perception d'une personne sur son environnement selon son vécu et sa culture.

LES NOYAUX VILLAGEOIS

SAINT-MÉTHODE

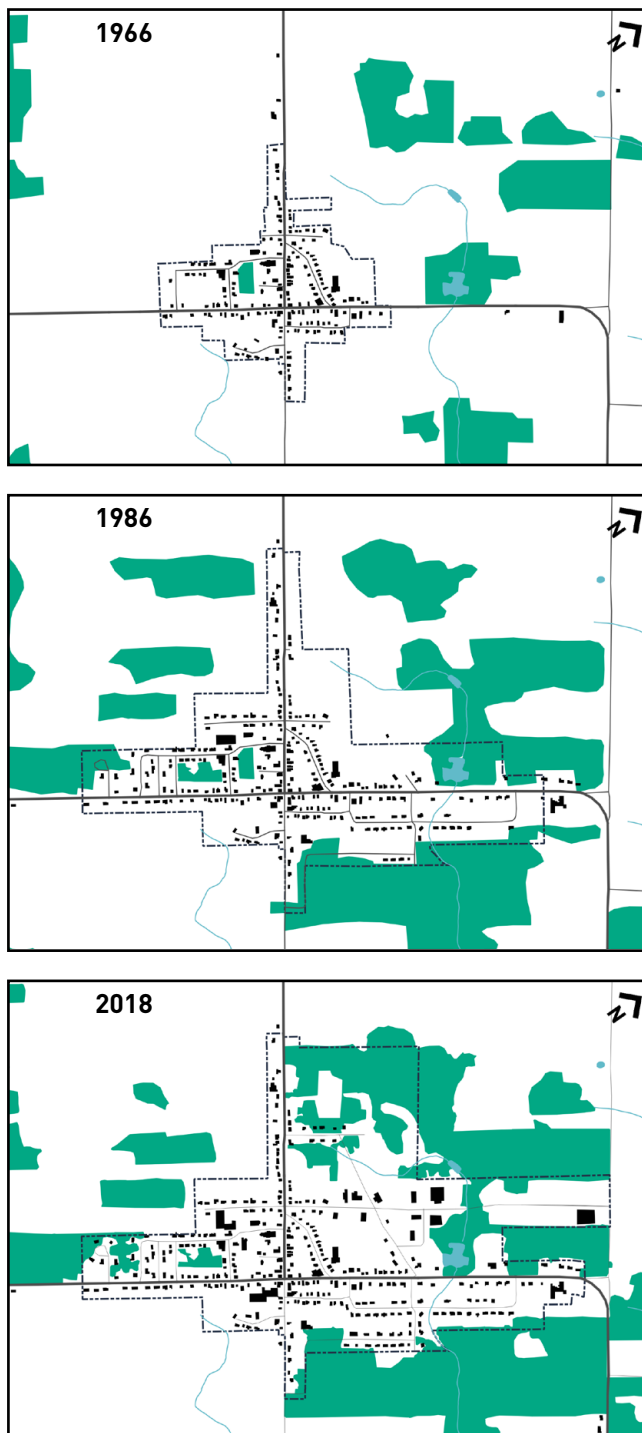
Situé au carrefour de deux routes provinciales, le noyau villageois de Saint-Méthode a été fondé officiellement en 1888. Le développement du village s'est concentré près de l'église, plus haut point du village, puis le long de la rue Principale et autour de l'intersection des rues Principale et Notre-Dame.

Longtemps stimulé par l'activité agricole, le village a délaissé cette activité au détriment des activités commerciales, institutionnelles (Foyer Valin) et agroalimentaires (ex. : abattoir de dindons sur le boulevard Tardif). Ce changement de vocation s'est accompagné d'un développement de nouvelles rues à caractère résidentiel dans les années 1970 et 1980 (Patrice, Michel, Simon, Martin, Fortin Nord, Réjean). Depuis les années 80, seulement la rue Sheink s'est développée pour accueillir de nouvelles résidences. Les nouvelles constructions se sont surtout implantées le long de rues existantes (ex. : rue Réjean). À partir des années 1980, le nombre de commerces dans le village a considérablement diminué. À titre d'exemple, en 1986, le village comptait deux épiceries tandis qu'aujourd'hui, il n'en reste qu'une.

Depuis le début des années 1990, la croissance du village de Saint-Méthode s'est appuyée sur une réorientation de son économie vers l'activité industrielle. Cette réorientation s'est catalysée plus particulièrement par la croissance d'industries d'envergure telles que la Boulangerie St-Méthode, Bercomac et Boltech.

Le développement de l'activité industrielle a permis au village d'étendre son périmètre urbain en créant un parc industriel. Certaines rues ont été ainsi prolongées et d'autres rues y ont été créées pour permettre l'implantation de nouvelles industries (ex. Mahindra).

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE URBAIN, 1966 À 2018



1 : 20 000



Vue ancienne du village de par la rue Principale Est (Photo : inconnu)



Entrée du village par la rue Principale Ouest en 1966 démontrant l'étroite cohabitation de l'activité agricole avec le village (Photo : Centre d'archives de la région de Thetford)

SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE

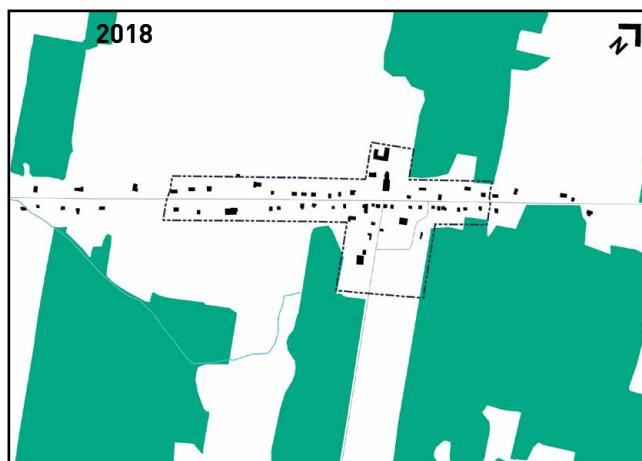
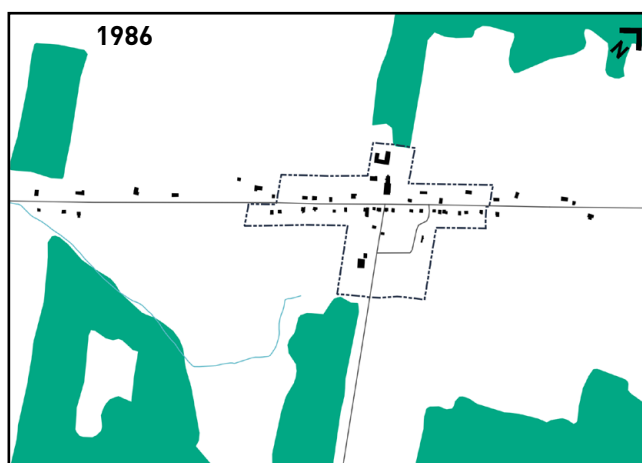
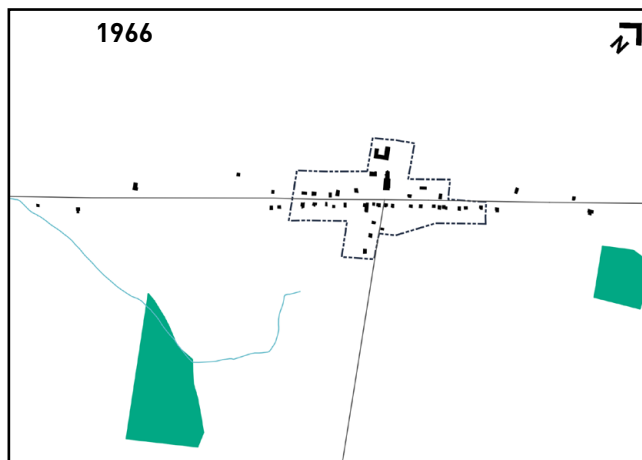
Basé sur un plateau et fondé en 1871, le village de Sacré-Cœur-de-Marie s'est déployé le long de l'ancien 8^e Rang (aujourd'hui connu sous le nom de chemin Sacré-Cœur) et autour de l'élément central du village, l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie.

Le développement du noyau villageois a connu un certain essor à partir du milieu de 20^e siècle dû au passage de l'ancienne route provinciale 1 (actuellement le chemin Sacré-Cœur). Le déplacement de ce lien d'importance régionale vers l'actuelle route 112 a toutefois entraîné un ralentissement du développement du village. Jumelé à un essoufflement démographique, le noyau villageois a subi la fermeture de plusieurs commerces de proximité. Aujourd'hui, on y trouve un commerce issu de la volonté de la population de revitaliser le village avec la création d'une coopérative multiservices.

Depuis les trente dernières années, le développement du noyau villageois s'est effectué principalement le long du chemin Sacré-Cœur provoquant ainsi une urbanisation diffuse le long de cet axe routier.

De plus, ceinturé autrefois par un paysage agricole, force est de constater qu'au pourtour du noyau villageois les terres agricoles ont laissé place à la forêt issue de plantations.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE URBAIN, 1966 À 2018



1 : 15 000



Vue ancienne du noyau villageois et de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie
(Photo : Centre d'archives de la région de Thetford - collection Pascal Binet)

LE HAMEAU DE BROUGHTON STATION

Le développement de Broughton Station repose principalement sur l'arrivée du chemin Québec Central Railway qui reliait les villes de Lévis et Sherbrooke. La croissance du hameau s'est effectuée autour de la gare du chemin de fer et de la chapelle Sainte-Anne, construites respectivement en 1880 et au tournant des années 1890. La gare a été démolie en 1969 et a eu comme conséquence une dévitalisation du secteur et la perte de certains commerces.

Bien que la majorité de la localité fasse partie de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, certaines habitations sur le chemin Sacré-Cœur font partie d'Adstock à l'ouest (à l'époque connue sous le nom de Sacré-Cœur-de-Marie-Partie-Sud) et de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus à l'est. Cette particularité distingue encore aujourd'hui ce hameau.



Broughton Station en 1945 (Photo : Collection Famille Lacroix - 1945)

SAINT-DANIEL

Le village de Saint-Daniel s'est développé suite à la colonisation de terres publiques dans les années 1930 dans le contexte du plan Vautrin du gouvernement du Québec qui proposait le retour à la terre. À cette époque, le gouvernement, en partenariat avec la compagnie Brompton (compagnie forestière), a offert des terres aux colons en retour de travaux de défrichage (Paroisse St-Antoine-Daniel, 1991).

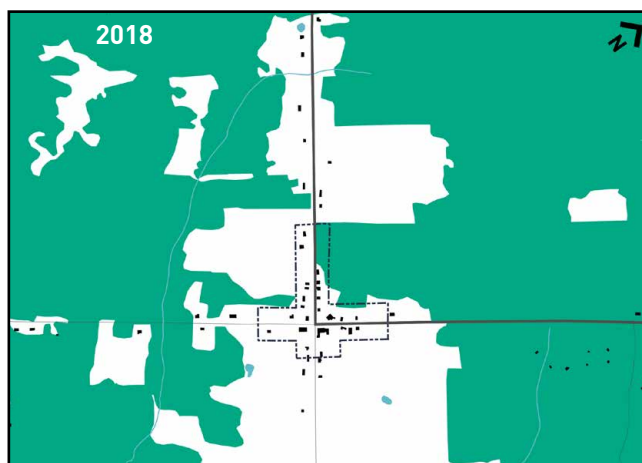
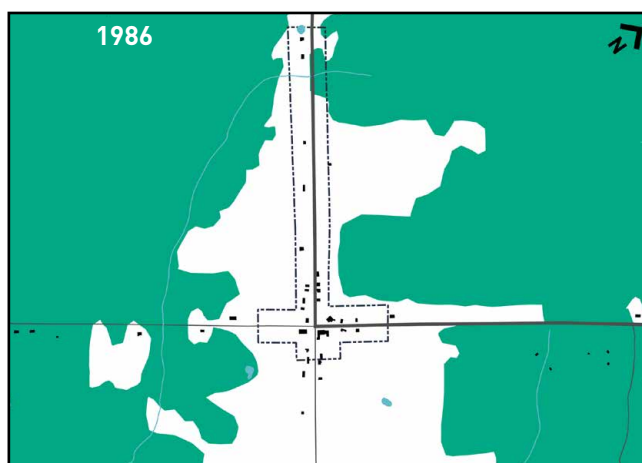
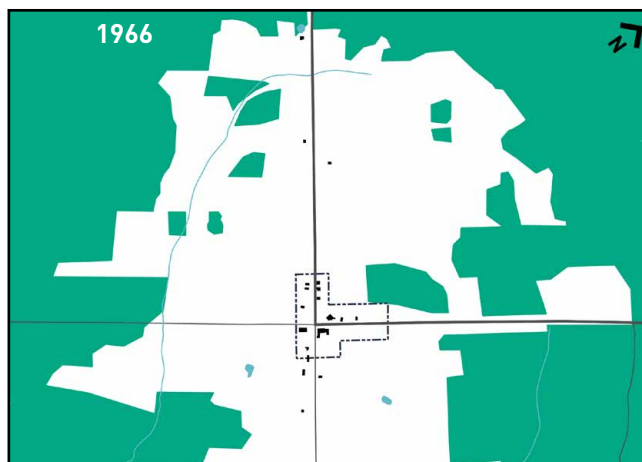
Le village s'est formé autour du carrefour de la route 267 où l'on retrouve également l'église construite en 1941. Depuis la création de la paroisse, le lent développement du village s'est principalement concentré le long de la route 267 en direction nord-ouest.

Si autrefois le village pouvait compter sur quelques commerces et une école, la faible croissance du hameau de Saint-Daniel a causé une diminution significative des services. La présence d'un ancien bâtiment scolaire, aujourd'hui utilisé à d'autres fins, est un parfait exemple de la prospérité éphémère du hameau.

Saint-Daniel est aujourd'hui un carrefour relativement emprunté dans la Municipalité puisqu'il est une des portes d'entrée du Parc national de Frontenac. Lieu de transit, on l'emprunte également pour se rendre au Grand lac St-François, un lac grandement utilisé par les villégiateurs et les propriétaires de résidences.

Le développement de Saint-Daniel, majoritairement résidentiel, s'effectue en grande majorité en périphérie du périmètre urbain, soit le long de la route du Mont-Adstock.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE URBAIN, 1966 À 2018



1 : 20 000



Vue du noyau villageois de Saint-Daniel en 1966 (Photo : SAHRA)



Vue ancienne et aérienne du village de Saint-Daniel et du mont Adstock (Photo : Inconnu)

LA VILLÉGIATURE

LA VILLÉGIATURE RIVERAINE

L'AVÈNEMENT DE LA VILLÉGIATURE SAISONNIÈRE

La villégiature est apparue autour des lacs de la municipalité vers le milieu du 20^e siècle. De gabarits modestes, les constructions étaient implantées à proximité des lacs sur de petits terrains. Rapidement, les rives des plans d'eau, mis à part le lac Rochu, ont été occupées par des résidences secondaires.

LA TRANSFORMATION DE LA VILLÉGIATURE

Si, autrefois les gens séjournaient de façon temporaire en période estivale autour des lacs, on observe que de plus en plus de riverains y vivent à l'année. Depuis le début des années 2000, ce phénomène a généré une augmentation importante de résidences secondaires transformées en résidences principales, souvent de plus grande dimension dont l'intégration contraste souvent avec le cadre bâti originel. La construction de bâtiments de plus en plus imposants occasionne des impacts négatifs sur le paysage naturel en raison de l'artificialisation des rives et de la densification autour des lacs.

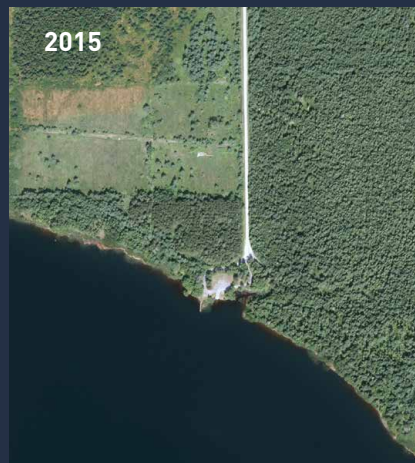
LA PRIVATISATION DES RIVES

Le développement de la villégiature et, par le même, l'accaparement des rives des lacs impliquent que les plans d'eau sont davantage privés et que la population non riveraine y a de moins en moins accès. Ainsi, la très grande majorité, pour ne pas dire la quasi-totalité, des rives des lacs est de tenure privée. Les rives des lacs Bolduc, malgré la présence d'une rampe de mise à l'eau, et Rochu sont entièrement privées. Celles des lacs Jolicœur et du Huit sont à 99 % privées et celles du lac à la Truite sont à 80 % privées. Les rives du Grand lac Saint-François, sur le territoire d'Adstock, sont à seulement 30 % privées. La présence du Parc national de Frontenac assure un accès public au lac. Les citoyens ont donc accès au seul lac sur le territoire de la municipalité pour la baignade, via le Parc national de Frontenac dans le secteur Saint-Daniel.

Autre phénomène particulier des abords de lac est la présence de nombreux chemins privés. Ces routes, qui ont pour la plupart été aménagées au milieu du 20^e siècle, ont été construites pour être praticable durant la saison estivale dans l'unique but que les riverains aient accès à leur chalet. À l'époque, le chalet était implanté près du lac et la route était près du chalet. Cela explique pourquoi les chemins ne sont pas très larges et qu'ils ne respectent pas les normes de lotissement telles qu'établies aujourd'hui. Conséquemment, ces routes sont demeurées pour la plupart privées et certains secteurs autour des lacs ne sont pas accessibles aux visiteurs dues à la présence de barrières.

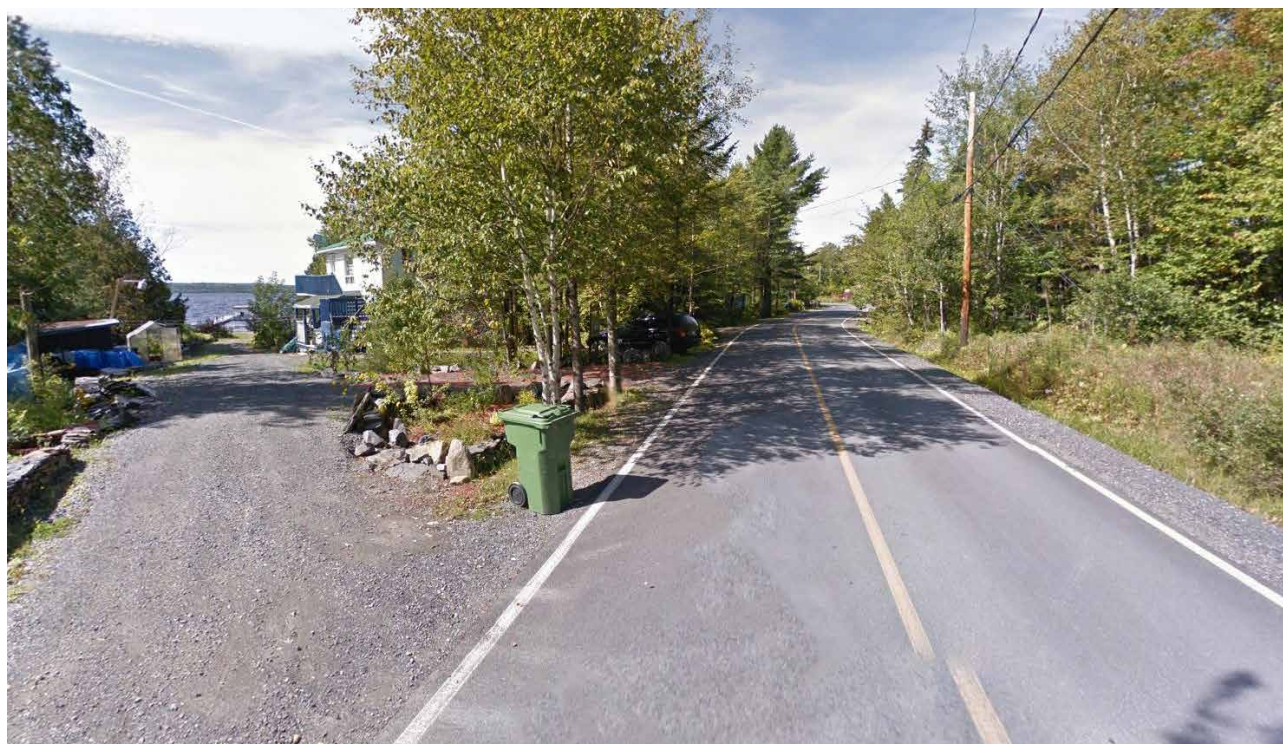
UN SECTEUR DE VILLÉGIATURE EXPROPRIÉ

La création du Parc national de Frontenac le 22 juillet 1987 a nécessité l'expropriation d'un secteur de villégiature sur le territoire d'Adstock. En effet, à l'extrémité du 2^e Rang, suite à un avis d'expropriation en 1975, des dizaines de résidences érigées sur les rives de la baie aux Rats Musqués ont dû être démolies ou être déplacées dans les années suivantes afin de préserver la biodiversité tout autour de celle-ci.





La villégiature autour du lac du Huit (Photo : Jérôme Grondin)



La villégiature autour du Grand lac St-François (Photo : Google Maps)

LE DÉVELOPPEMENT DU LAC DU HUIT

Faisant partie autrefois de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Marie, Sainte-Anne-du-Lac devient une municipalité distincte en 1949. La création de cette municipalité est strictement liée au développement de la villégiature autour du lac du Huit.

En 1932, le lac du Huit, autrefois connu sous le nom de lac Clapham, ne compte que 23 chalets. C'est à partir des années 1950 que le développement de la villégiature se déploie avec la construction de près de 300 résidences secondaires autour du lac en moins de 10 ans. De gabarit généralement modeste, les résidences de villégiature sont implantées surtout sur de petits lots près du plan d'eau. La densité y est également très élevée.

En 1990, le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Lac recensait 341 chalets saisonniers et seulement 12 résidences principales autour du lac.

Depuis le début des années 2000, on assiste à une transformation importante de la villégiature. En effet, les bâtiments autrefois modestes et occupés seulement durant l'été laissent de plus en plus place à des résidences permanentes plutôt cossues et aux gabarits imposants.





Exemple de chalet saisonnier dont le gabarit n'a pas ou peu été transformé (Photo : Jérôme Grondin)



Exemple de résidence permanente au gabarit imposant (Photo : Jérôme Grondin)

LA VILLÉGIATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE

Depuis 2010, le secteur récréotouristique du mont Adstock connaît un engouement à l'égard de la villégiature. En effet, plusieurs démarches ont été entreprises pour développer le secteur, dont récemment celui du projet du Domaine Escapad qui prévoit l'implantation de plusieurs centaines d'unités de villégiature ainsi qu'un camping. Si le projet se concrétise, le paysage du secteur sera appelé à subir des transformations. Or, les modifications réglementaires en lien avec la mise en œuvre de ce projet ont pour objectif de protéger au maximum le caractère naturel du site visé par le projet afin de ne pas créer d'incidences négatives sur le paysage environnant.

D'ailleurs, lors de la création de ce pôle récréotouristique, une attention particulière a été portée au respect des caractéristiques du milieu naturel, à la préservation du cachet de la montagne qui constitue l'élément principal de son attrait récréotouristique et à la localisation du développement vers les secteurs de moindre impact sur l'environnement. Par exemple, pour toute construction, un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être soumis afin de s'assurer que le gabarit et la hauteur des bâtiments respecteront le profil du paysage naturel et que ceux bâtis en milieu forestier ne créeront pas d'incidence sur le paysage. Ainsi, malgré l'arrivée de nouvelles constructions, l'authenticité de la montagne ne sera pas compromise par des projets qui pourraient créer des transformations importantes dans le paysage.



Vue aérienne du Pôle récréotouristique du mont Adstock (Photo : Inconnu)

LE PAYSAGE AGRICOLE

DES PAYSAGES MARQUÉS PAR L'ÉVOLUTION D'ACTIVITÉS AGRICOLES

Le visage de l'agriculture a nettement évolué au fil des ans. En effet, le nombre d'exploitations agricoles a diminué considérablement entre 1981 et 2014, passant de 149 exploitations agricoles à 96. De même, la superficie des terres en culture a régressé de près de 40 % passant de 5 600 ha en 1981 à 3 445 ha en 2014. Ces terres en culture ont fait place à des terres en friche et à des plantations majoritairement de résineux. Plusieurs raisons peuvent expliquer une telle perte de terre en culture. Il est admis que l'industrialisation de l'agriculture et l'exode rural figurent parmi elles. Certaines terres abandonnées ont un sol fortement pierreux et de faible qualité, limitant ainsi les possibilités de remettre en culture les terres en utilisant les méthodes culturales modernes. D'autre part, la pente du terrain et les superficies trop petites peuvent expliquer l'augmentation de terres en friche (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008).

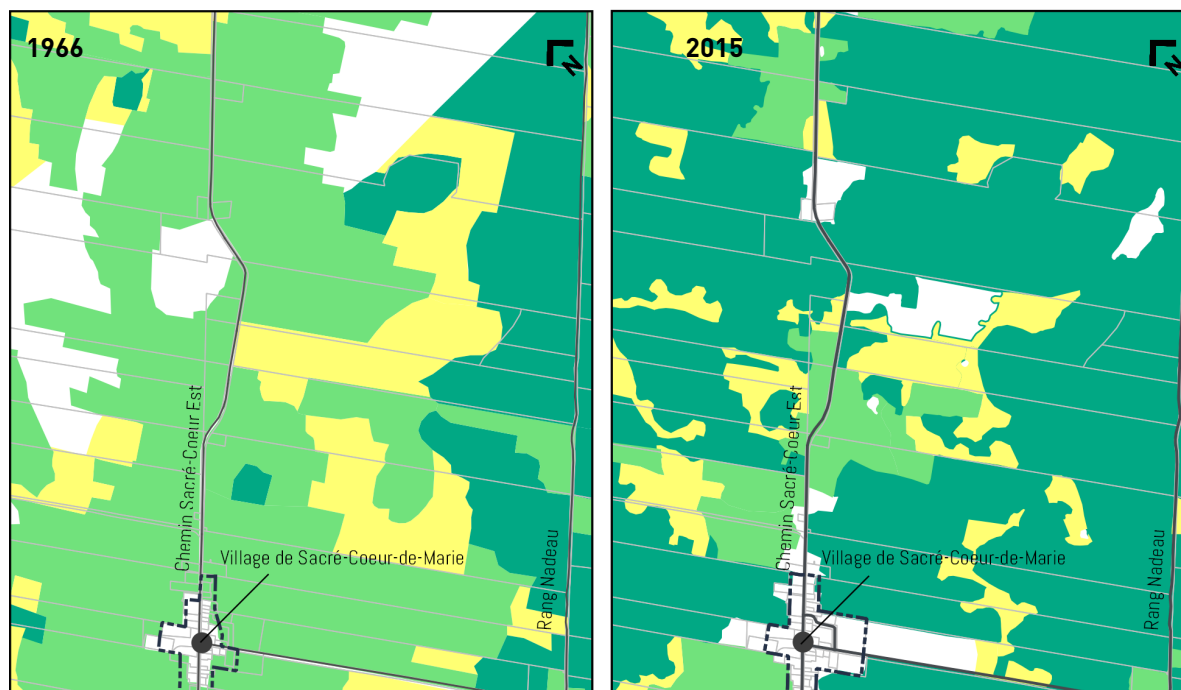
Dans un autre sens, les terres agricoles qui ont été reboisées étaient bien souvent des terres abandonnées dont la broussaille et les arbres avaient d'ores et déjà repeuplé le terrain. Les programmes de mise en valeur des forêts a probablement permis de reboiser plus facilement certaines de ces terres. Par exemple, entre 2002 et 2012, 925 ha de friches embroussaillées, de friches herbacées et de terrains forestiers ont reçu l'aide d'un programme d'aide à la protection des forêts privées (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, 2014).

Certains secteurs de la municipalité sont particulièrement touchés par l'abandon des terres et par le reboisement de celles-ci. C'est le cas notamment des secteurs du chemin Sacré-Cœur Est, de la route Sainte-Clémence et du 10^e Rang.

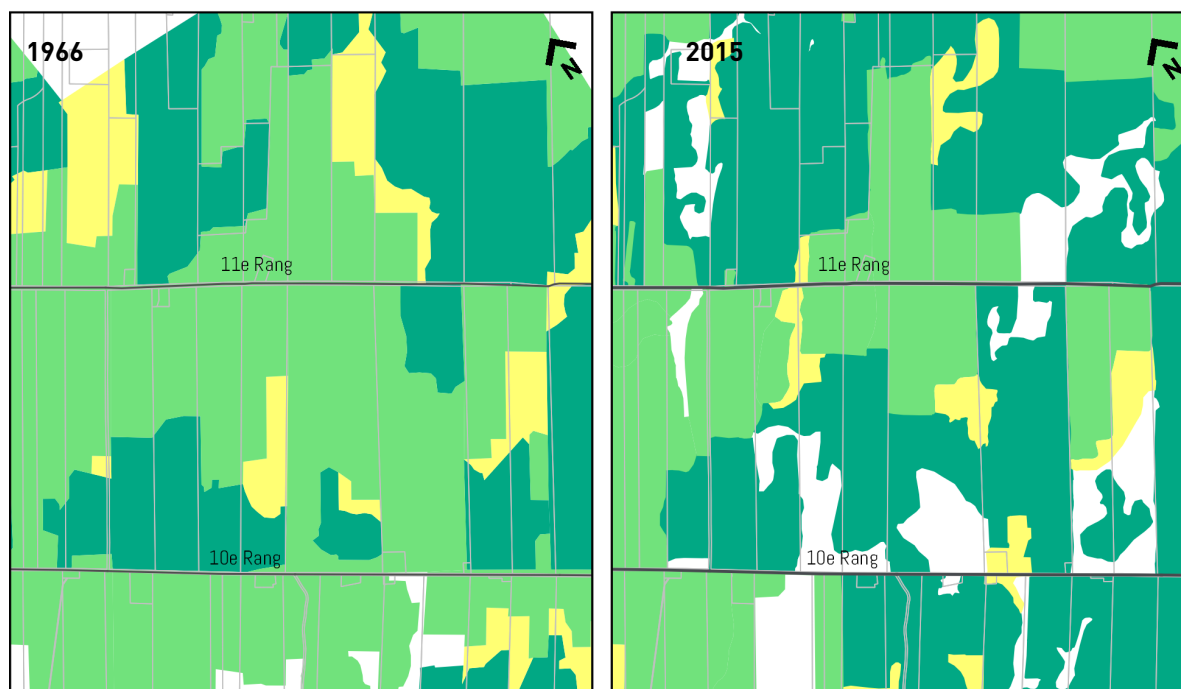


Vue aérienne en 1983 du paysage agricole sur la route 269 témoignant d'une agriculture dynamique (Photo : BANQ)

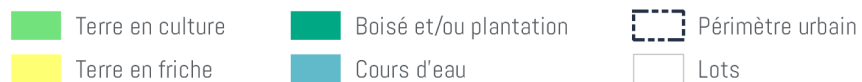
ÉVOLUTION DES TERRES EN CULTURE SUR LE CHEMIN SACRÉ-CŒUR EST



ÉVOLUTION DES TERRES EN CULTURE SUR LE 10^E RANG

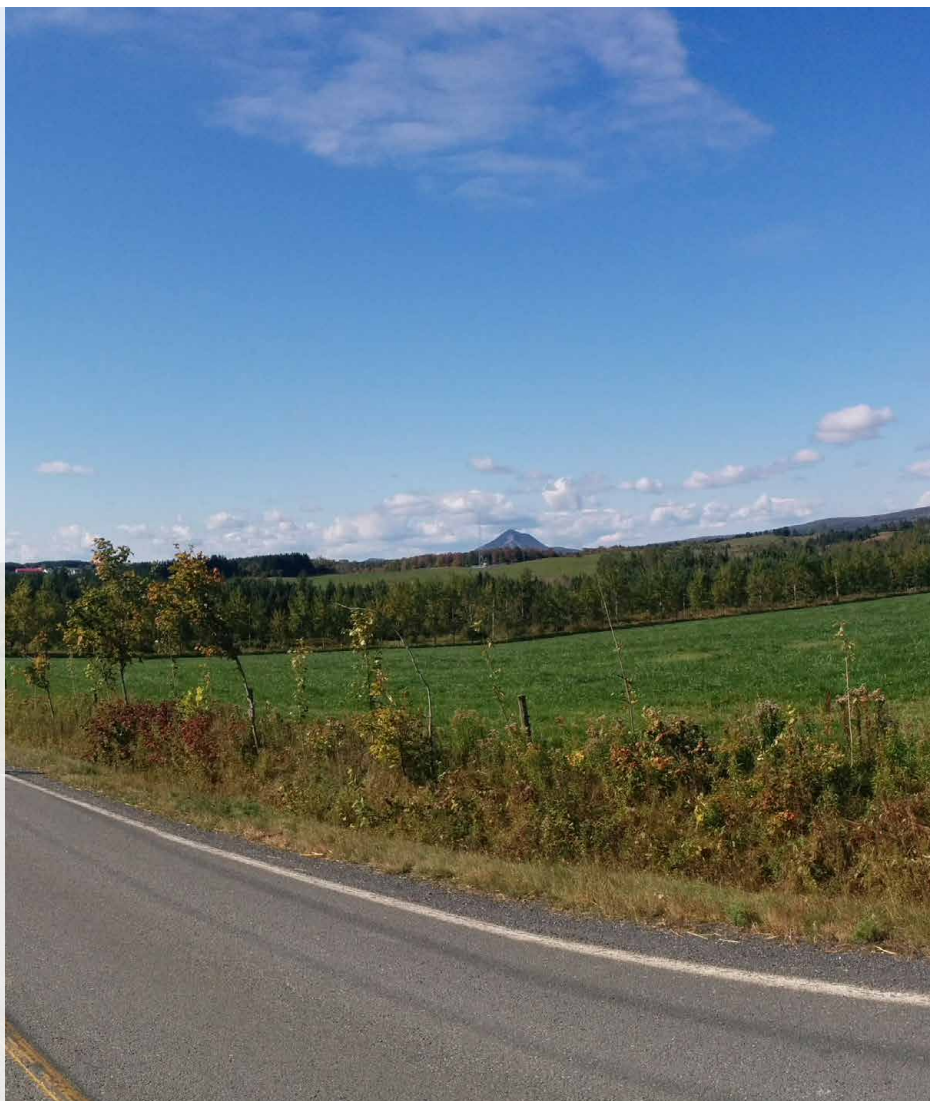


1:30000





LES ENSEMBLES PAYSAGERS



(Photo : Jérôme Grondin)

À la lumière des données et des informations présentées dans les pages précédentes, il est intéressant de découper le territoire en plusieurs ensembles paysagers pour encore mieux saisir les différentes nuances dans le paysage d'Adstock.

Un ensemble paysager a été défini par la Conférence régionale des élus de la Mauricie comme étant un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concerné. Un ensemble paysager est concerné par un assemblage de structures paysagères. Il se distingue des ensembles voisins par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères (Desaulniers, 2017).

Sur le territoire de la Municipalité d'Adstock, six ensembles paysagers et un sous-ensemble paysager ont été déterminés sur cette base. Les éléments qui ont été pris en compte sont la topographie, l'occupation du sol (les terres en culture, le couvert forestier, les peuplements d'érablières) et le cadastre.

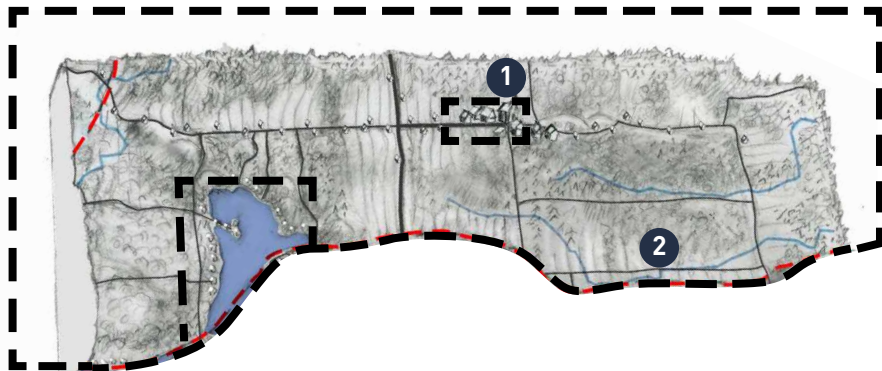
Dans les pages qui suivent, chacun de ces ensembles paysagers sera décrit par son caractère biophysique, son occupation du sol et ses dominantes.

Il est à noter que, contrairement aux unités paysagères, les ensembles paysagers ne tiennent pas ou peu compte de l'environnement bâti.

DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ENSEMBLES ET SOUS-ENSEMBLES PAYSAGERS



LE PLATEAU MARICOEUROI



DÉCOUPAGE TERRITORIAL

RÉGION NATURELLE

Plateau d'Estrie-Beauce

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE

Bas plateau appalachien

DISTRICT ÉCOLOGIQUE

Buttes de Sainte-Anne-du-Lac

DESCRIPTION

CARACTÈRE BIOPHYSIQUE

Plateau comprenant des buttes et des replats. Le plateau se poursuit ensuite en pente douce vers le nord. Présence du lac du Huit ainsi que de forêts de conifères et de quelques forêts mixtes.

OCCUPATION DU SOL

Agriculture dominée par la production bovine et la production laitière le long du réseau routier avec forêt en fond de terrain. Présence d'anciens secteurs agricoles convertis en plantation de résineux. Présence du village de Sacré-Cœur-de-Marie comme sous-ensemble paysager. Le cadastre d'origine a été redécoupé en plusieurs « sous-lots ». Les deux principales routes sont le chemin Sacré-Cœur et la route 269. On y trouve deux autres principaux chemins soit la route du Lac-du-Huit ainsi que le chemin de la Grande-Ligne. Le pourtour du lac du Huit est occupé par une villégiature dense qui forme un sous-ensemble paysager.

PATRIMOINE BÂTI CARTOGRAPHIÉ

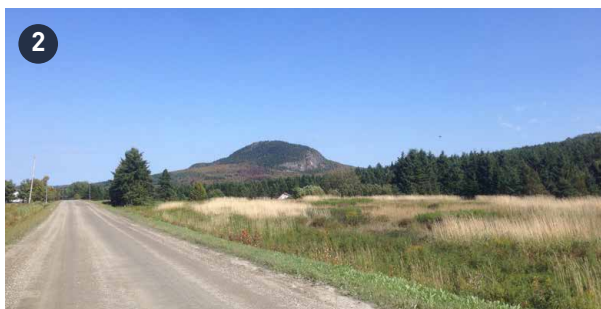
Présence d'un ensemble patrimonial bâti au cœur du village de Sacré-Cœur-de-Marie. Présence également de deux résidences et d'une croix de la Passion à authenticité excellente et de plusieurs bâtiments, dont deux granges et une croix simple à authenticité bonne. Présence de plusieurs bâtiments datant d'avant 1950 dans les rangs.

COMPOSANTES CLÉS DU PAYSAGE

- Vues sur les montagnes de résidus miniers et les éoliennes, principaux repères visuels à l'ouest;
- Mont Grand Morne, repère visuel à l'est;
- Paysage hétérogène (agriculture, forêt, montagne);
- Noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie;
- Paysage champêtre le long du Rang Turgeon.



Église Très-Saint-Cœur-de-Marie (Photo : Jérôme Grondin)



Rang Turgeon (Photo : Cynthia Boucher)

LE CORRIDOR MONTAGNEUX



DÉCOUPAGE TERRITORIAL

RÉGION NATURELLE

Plateau d'Estrie-Beauce

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE

Bas plateau appalachien

DISTRICT ÉCOLOGIQUE

Buttes de Sainte-Anne-du-Lac

DESCRIPTION

CARACTÈRE BIOPHYSIQUE

Secteur comprenant de hautes collines dont la hauteur des sommets varie de 500 mètres à 712 mètres, point culminant avec le mont Adstock. Présence du lac à la Truite et de la rivière de l'Or. Le corridor montagneux est dominé par des peuplements d'érablières et des forêts mixtes.

OCCUPATION DU SOL

L'agriculture est peu présente dans ce secteur, hormis quelques fermes bovines. C'est principalement l'acériculture qui y est prédominante. Secteur récréotouristique au mont Adstock avec sa station de ski et le club de golf au pied du mont Adstock. Le cadastre a été peu subdivisé. On y retrouve peu d'habitations hormis le secteur de villégiature en bordure du lac à la Truite qui forme un sous-ensemble paysager.

PATRIMOINE BÂTI CARTOGRAPHIÉ

Présence de deux croix de chemin à authenticité excellente et de deux bâtiments à authenticité bonne.

COMPOSANTES CLÉS DU PAYSAGE

- Relief montagneux et présence des monts Adstock et Grand Morne;
- Prédominance du couvert forestier;
- Corridors boisés ponctuels sur certains chemins ruraux (Rangs Lessard et McCutcheon);
- Percées visuelles sur le lac du Huit à partir d'un court tronçon du rang McCutcheon;
- Percées visuelles sur la falaise du mont Grand Morne à partir du rang Lessard;
- Rang Lessard entouré d'érablières exploitées.



Vue sur les lacs à la Truite et du Huit à partir du sommet du mont Adstock (Photo : Claude-André Morin)



Paysage forestier le long de la route Mayserolles (Photo : Cynthia Boucher)

LE COTEAU SAINT-ÉCLANCHE



DÉCOUPAGE TERRITORIAL

RÉGION NATURELLE

Plateau d'Estrie-Beauce

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE

Bas plateau appalachien

DISTRICT ÉCOLOGIQUE

Buttes de Sainte-Anne-du-Lac et buttes du lac Saint-François

DESCRIPTION

CARACTÈRE BIOPHYSIQUE

Coteau comprenant une partie du versant sud-est du corridor montagneux ainsi que la colline située au sud du lac Bolduc. Présence des lacs Bolduc et Grand lac Saint-François et des rivières aux Rats Musqués et Muskrat. Le secteur est dominé par des forêts mixtes et des forêts de conifères. Présence de quelques peuplements d'érables.

OCCUPATION DU SOL

L'agriculture, faiblement représentée, se concentre principalement le long de la route 267 et du 4^e Rang et se caractérise par des activités d'élevage laitier, porcine et bovine. Plusieurs anciennes terres en culture ont été reboisées. La villégiature est présente autour du lac Bolduc de même qu'en bordure du Grand lac Saint-François. Le noyau villageois de Saint-Daniel, situé au carrefour de la route 267 et du 4^e Rang, fait partie d'un sous ensemble paysager. En raison de la faible occupation du territoire, le cadastre original a été peu morcelé, sauf autour des lacs.

PATRIMOINE BÂTI CARTOGRAPHIÉ

Présence d'une résidence à authenticité excellente et de plusieurs bâtiments à authenticité bonne principalement dans le village de Saint-Daniel et autour du lac Bolduc.

COMPOSANTES CLÉS DU PAYSAGE

- Percées visuelles sur le Grand lac Saint-François et le lac Bolduc à partir de la route 267;
- Perception du mont Adstock, repère visuel surtout à partir de la route 267;
- Paysages parsemés de parcelles agricoles le long de la route 267;
- Vues panoramiques sur les lacs et les montagnes.

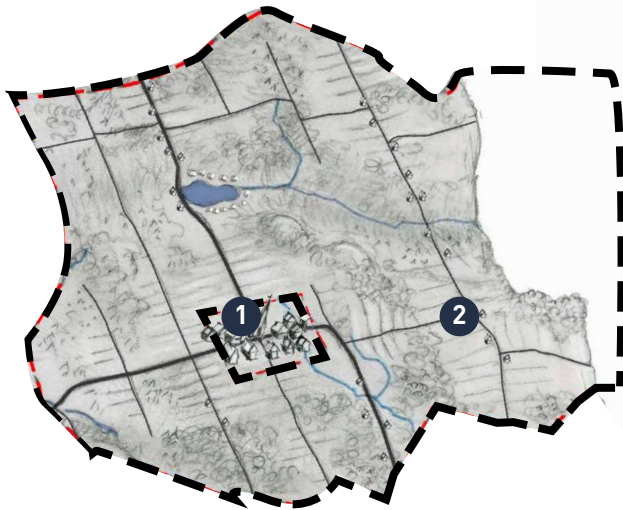


Vue du Grand lac St-François à travers le paysage forestier
(Photo : Jérôme Grondin)



Paysage agricole avec, en trame de fond, le mont Adstock
(Photo : Jérôme Grondin)

LE PLATEAU MÉTHODOIS



DÉCOUPAGE TERRITORIAL

RÉGION NATURELLE

Plateau d'Estrie-Beauce

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE

Bas plateau appalachien

DISTRICT ÉCOLOGIQUE

Buttes de Sainte-Anne-du-Lac et buttes du lac Saint-François

DESCRIPTION

CARACTÈRE BIOPHYSIQUE

Collines d'altitude moyenne variant de 350 mètres à 430 mètres traversées par une vallée. Dans la vallée, on note la présence du lac Jolicœur et de la rivière Fortin-Dupuis. Les forêts de conifères sont dominantes principalement dans les arrières lots. Présence de quelques peuplements d'érables. Établissement du village de Saint-Méthode sur un plateau.

OCCUPATION DU SOL

L'agriculture domine cet ensemble paysager qui se caractérise par des activités d'élevage et de grandes cultures fourragères surtout le long du 14^e Rang. Quelques terres ont été reboisées notamment le long de la route 269 et du 10^e Rang. La villégiature est présente autour du lac Jolicœur. Le cœur villageois de Saint-Méthode fait l'objet d'un sous-ensemble paysager. Le cadastre original a été subdivisé à plusieurs reprises. Présence de deux routes d'importance régionale : 267 et 269.

PATRIMOINE BÂTI CARTOGRAPHIÉ

Présence d'une croix simple à authenticité excellente et de plusieurs bâtiments à authenticité bonne, dont l'église et le presbytère de St-Méthode. On retrouve des croix de chemin sur chaque rang ainsi qu'une ancienne école de rang.

COMPOSANTES CLÉS DU PAYSAGE

- Vue du mont Adstock depuis plusieurs chemins, fait figure de point de repère;
- Vue du village de Saint-Méthode (église) depuis la route 269 en direction sud-est;
- Présence d'un plan d'eau, composante identitaire du territoire;
- Paysages vallonnés offrant des perspectives visuelles sur une série de sommets ainsi que sur deux plans d'eau (lac Jolicœur et lac Bolduc);
- Secteur agricole dynamique contribuant à conserver des percées visuelles sur les montagnes au sud.



Entrée du village de Saint-Méthode avec vue de l'église, un repère visuel (Photo : Jérôme Grondin)



Paysage agricole le long de la route du Domaine (Photo : Jérôme Grondin)

LA CUVETTE NATURELLE



DÉCOUPAGE TERRITORIAL

RÉGION NATURELLE

Plateau d'Estrie-Beauce

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE

Bas plateau appalachien

DISTRICT ÉCOLOGIQUE

Buttes de Sainte-Anne-du-Lac



Milieu humide le long de la route 269 (Photo : Google Maps)



Route Dorval (Photo : Cynthia Boucher)

DESCRIPTION

CARACTÈRE BIOPHYSIQUE

Cet ensemble paysager sous forme de dépression topographique comporte plusieurs milieux naturels et humides, dont la tourbière située dans le Parc national de Frontenac. Le lac Rochu et une partie du Grand lac St-François se trouve dans cet ensemble. Le milieu forestier est largement caractérisé par des conifères et quelques érablières.

OCCUPATION DU SOL

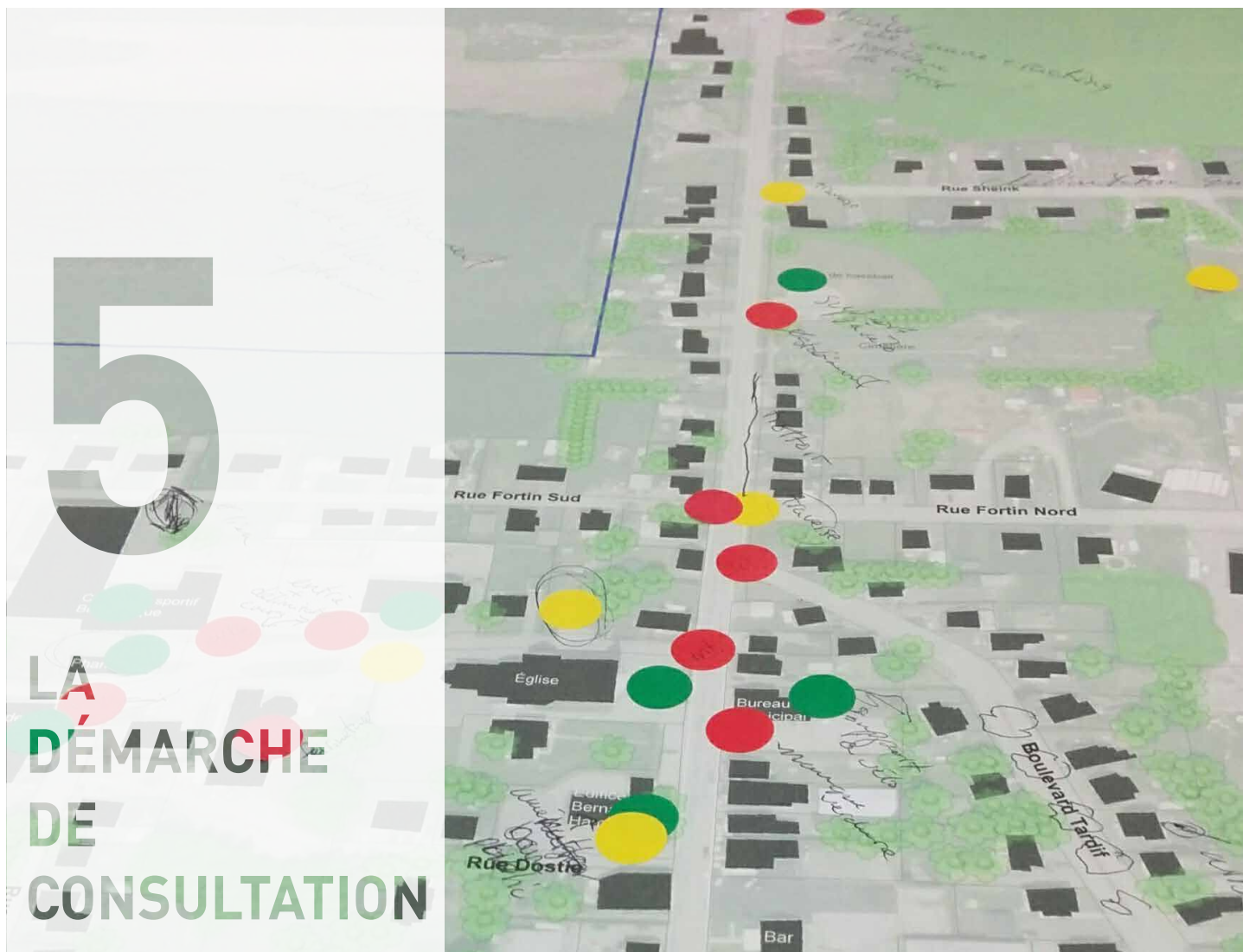
Milieu peu habité, l'agriculture est pratiquement absente de cet ensemble paysager. Quelques terres ont été reboisées renforçant ainsi la présence de peuplement de résineux et d'érablières. Le cadastre original a été peu divisé. Enfin, le réseau routier y est peu développé. La richesse du milieu naturel a mené à la création du Parc national de Frontenac qui occupe une grande partie de cet ensemble paysager.

PATRIMOINE BÂTI CARTOGRAPHIÉ

Présence d'une croix simple comme patrimoine à authenticité bonne.

COMPOSANTES CLÉS DU PAYSAGE

- Dominance de la forêt de conifères;
- La tourbière du Parc national de Frontenac;
- Le Grand lac St-François;
- Le lac Rochu;
- Nombreux milieux humides.



Afin d'en arriver au diagnostic du paysage, il importait de bien mettre à profit les différentes perceptions du paysage adstockois de tout un chacun. À cet égard, la consultation s'est articulée autour de trois activités :

LE VOX POP

Le vox pop s'est tenu le 30 septembre 2017 dans le cadre de la Fête des couleurs au mont Adstock. Trois personnes sont allées à la rencontre des nombreux randonneurs venus de partout pour participer à l'événement.

L'objectif de l'activité était de recueillir l'avis du public concernant les plus beaux paysages et ceux qui pourraient être améliorés dans la municipalité. On notera d'abord que 41 personnes se sont prêtées à l'exercice. De ce nombre, plus de la moitié résidait à Adstock.

Comme première question, il était demandé aux gens d'identifier les plus beaux points de vue et les plus beaux panoramas de la municipalité. Parmi les réponses, ce sont les percées visuelles du mont Adstock et du mont Grand Morne qui ont été les plus soulevées par les participants. Notons également que les panoramas offerts sur les deux routes provinciales ont été mentionnés à plusieurs reprises.

Dans un deuxième temps, il a été demandé d'identifier des lieux dévalorisés pouvant être améliorés à l'égard du paysage. Les villages de Saint-Daniel et de Saint-Méthode, les entrées de village ainsi que le manque d'entretien sont les éléments qui ont été le plus mentionnés sur le plan des perceptions négatives. Certains ont également identifiés comme lacune le manque d'arbres et de verdure dans les milieux urbains comme éléments pouvant être améliorés.

Pour terminer, il était demandé de mentionner les trois mots leur venant à l'esprit concernant les paysages d'Adstock. Voici les résultats :

- Montagne : 27
- Lac / eau : 26
- Nature et forêt : 22
- Campagne et agriculture : 7
- Côtes / vallées : 5
- Couleur : 4

Certains ont également mentionné l'émotion qui caractérise le mieux les paysages adstockois (zénitude, calme, tranquillité, etc.).

Au final, le vox pop a permis de faire ressortir certains éléments qui ont été mentionnés dans les autres consultations. Néanmoins, en l'absence d'une carte de la municipalité, les répondants avaient du mal à connaître les limites territoriales de la municipalité. Si l'exercice était à refaire, des supports visuels auraient accompagnés l'activité.

LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE

La mise en ligne en novembre 2017 du questionnaire a permis de recueillir 59 réponses provenant de l'ensemble des secteurs ainsi que de personnes vivant à l'extérieur de la municipalité.

Le questionnaire était scindé en quatre parties :

- Éléments représentatifs du paysage;
- Carte postale;
- Appréciation de différents éléments du paysage;
- Circuit de découverte de la municipalité.



PAYSAGE D'ADSTOCK

La Municipalité d'Adstock a entamé au printemps dernier l'élaboration d'un plan de paysage. Ce plan de paysage permettra d'apporter des actions concrètes visant à améliorer certains lieux et à faire valoir d'autres lieux d'exception.

Afin de trouver ces lieux à améliorer ou à faire valoir, nous avons besoin de l'aide de la population. Pour ce faire, nous vous invitons à participer à ce court questionnaire et à nous donner votre opinion.

Extrait du questionnaire en ligne

LES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS DU PAYSAGE

Concernant les éléments représentatifs du paysage et compte tenu des réponses des participants, le mont Adstock semble un élément identitaire du territoire, suivi du mont Grand Morne et des lacs. De manière générale, les participants identifient le relief et plus spécifiquement les principaux éléments du milieu physique comme des éléments paysagers distinctifs du territoire de la municipalité. Certains reconnaissent des éléments paysagers anthropiques (villages, routes, champs agricoles) comme étant représentatifs de la municipalité.

Compilation des réponses concernant les éléments représentatifs du paysage

Éléments	Fréquence des réponses
Montagnes	66 %
Lacs / eau	48 %
Campagne / agriculture / forêt	26 %
Routes panoramiques	12 %
Églises et patrimoine	7 %
Parc national de Frontenac	7 %
Grand lac Saint-François	5 %
Boulangerie Saint-Méthode	5 %
Sommet du mont Adstock	2 %
Rangs	2 %
Presqu'île du lac à la Truite	2 %
Village de Sacré-Coeur-de-Marie	2 %

UN PAYSAGE COMME CARTE POSTALE

Comme deuxième question, il était demandé de choisir un ou des lieux représentant la municipalité à illustrer dans une carte postale. Les réponses obtenues concordent avec celles reçues à la première question confirmant leur valorisation des éléments géophysiques du territoire (les deux monts, les lacs), mais aussi le paysage agricole.

Compilation des réponses concernant les éléments représentants la municipalité

Éléments	Fréquence des réponses
Montagnes	71 %
Lacs / eau	62 %
Mont Grand Morne	21 %
Vue du sommet du mont Adstock	38 %
Route 269	19 %
Paysage agricole / forestier	9 %
Parc national de Frontenac	5 %
Village de Saint-Méthode	3 %

APPRÉCIATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

Relativement à l'appréciation de différents éléments du paysage, les répondants devaient se prononcer sur quinze paysages d'Adstock et expliquer pourquoi un tel résultat lui était attribué. Certains paysages ont été davantage appréciés des répondants tandis que d'autres ont plutôt été dépréciés. Les pages suivantes illustrent certains résultats.

LES PAYSAGES VALORISÉS

Les paysages les plus valorisés sont étroitement liés aux éléments emblématiques de la municipalité : les monts Adstock et Grand Morne, les lacs, la nature, le paysage agroforestier. Ces lieux évoquent le calme et la tranquillité de la campagne, la liberté des grands espaces, l'activité agricole, etc.

Vue du mont Adstock, route Bélonie

98 % des participants valorisent cet élément du paysage (exceptionnel à 48 %). Certains avancent que le mont Adstock est emblématique, il pourrait donc constituer l'élément identitaire le plus représentatif du territoire. Plusieurs font remarquer la richesse des paysages naturels et agricoles qui entourent le mont Adstock.

Justification de participants :

- « Pour sa diversité, prairie, forêt, ferme et montagne et pour la préservation de la nature de façon générale. »
- « Paysage naturel et champêtre. »



(Photo : Serge Gauthier)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (48,3 %)	Intéressant (39,7 %)
- Le mont Adstock, l'attrait principal de la municipalité; - Emblème de la municipalité; - Forme du mont Adstock; - Champ, forêt, montagne (relief); - Verdures; - Activités de plein air au mont Adstock.	- Le mont Adstock domine le paysage; - Belle montagne; - Caractéristique de la municipalité; - Manque des couleurs d'automne; - Réconfortant; - Paysage agroforestier.
+/- intéressant (10,3 %)	Laid (1,7 %)
- Pas de plans d'eau; - Manque couleurs d'automne.	- Ce n'est pas le plus beau côté du mont Adstock.

Vue du rang Turgeon et du mont Grand Morne

La vue est très valorisée par les participants. La quasi-totalité qualifie le paysage d'exceptionnel ou d'intéressant. Ceux-ci ont reconnu le paysage naturel, dont le mont Grand Morne constitue l'élément prédominant, mais aussi le paysage agricole, le patrimoine bâti et la route comme des éléments qui participent à la beauté des lieux. Il est intéressant de noter que, même si une partie du Grand Morne est située hors du territoire de la municipalité, la vue sur celui-ci est fortement valorisée par les participants démontrant ainsi l'intérêt de préserver le bassin visuel (les vues) pour le mettre en valeur.

Justification de participants :

- « Représente bien le relief de la région et l'occupation rurale qui l'a façonnée. »
- « La vue est magnifique et accessible à tous par le chemin. Idée d'une halte pour contempler ce beau paysage ? »



(Photo : Inconnu)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (34,5 %)	Intéressant (58,6 %)
- Vue sur le mont Grand Morne; - Le calme de la campagne; - Pittoresque; - Paysages agricoles, bâtiments agricoles; - Le relief.	- Vue sur le mont Grand Morne; - Représentatif de la municipalité; - Le calme de la campagne; - Paysages agricoles; - Le relief; - Manque les couleurs d'automne; - Le mont Grand Morne n'est pas sur le territoire de la municipalité.
+/- intéressant (6,9 %)	Laid (0 %)
- On peut retrouver ce genre de paysage un peu partout; - Manque les couleurs d'automne.	



(Photo : Lisette Fortin)

AUTRE PAYSAGE VALORISÉ

La vue du mont Adstock, lac Bolduc

« Très bel endroit tranquille! Mais, je trouve toujours qu'il manque un lieu public sur tous les lacs tout de moins juste pour profiter de la belle vue sans avoir de descente à bateau.



Le lac du Huit vu par le rang McCutcheon

Fortement valorisé, plus de 51 % considèrent cette vue sur le lac d'exceptionnelle et près de 47 % de très intéressante. Certains font remarquer qu'il manque une vue du mont Adstock, d'autres que les rives du lac sont privées et que celui-ci n'est pas accessible à tous.

Justification de participants :

- « Représente les lacs, la tranquillité de la région, le plaisir de venir s'y installer, attirant pour les gens. »
- « Forêt, lac, couleur, montagne, ça nous représente bien! »



(Photo : Jean-Luc Tardif)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (50,8 %)	Intéressant (47,5 %)
- Présence d'un lac; - Lac et montagnes; - Caractéristique de la municipalité; - Belles couleurs d'automne; - Calme, tranquillité, reposant; - Liberté; - Manque le mont Adstock.	- Densité d'occupation du (des) lac(s) (privatisation); - Lac et montagnes; - Représentatif de la région; - Lac, forêt et collines; - Belles couleurs d'automne; - Attention à la pollution et à l'acidification.
+/- intéressant (1,7 %)	Laid (0 %)
- Pas le meilleur point de vue pour voir plusieurs lacs.	

AUTRES PAYSAGES VALORISÉS

L'ancienne école de rang du 14^e Rang



(Photo : Jérôme Grondin)

« Je ne savais même pas que c'était une école de rang ce monument pourrait être mis en valeur »



Paysage forestier, rue des Orchidées



(Photo : Claude-André Morin)

Agriculture sur le chemin Sacré-Coeur



(Photo : Claude-André Morin)

LES PAYSAGES À L'APPRÉCIATION PARTAGÉE

Ces photographies représentent des paysages dont l'appréciation est partagée entre les répondants. Certains ont trouvé ces paysages exceptionnels et intéressants, tandis que d'autres les ont trouvés moins intéressants et même laids. La vue sur les montagnes, les grands espaces, le relief vallonné sont appréciés des répondants. Toutefois, ces paysages rappellent des paysages plus ordinaires, des paysages peu représentatifs de la municipalité et où les éléments emblématiques ne sont pas mis à l'avant plan.

Le paysage panoramique de la route 269 en direction du village de Saint-Méthode

Bien que valorisé en raison de son aspect panoramique et des différents intérêts visuels (montagne, agriculture, vue sur l'église), certains ne considèrent pas ce paysage comme représentatif d'Adstock et d'autres voient des éléments de discordance comme la prédominance des fils électriques.

Justification de participants :

- « Comme la route est haute, on voit bien les montagnes à l'horizon. Le clocher de l'église ressort bien. Par contre, c'est dommage de voir autant de poteaux électriques. »
- « La longue route droite, les petits vallons, le clocher de l'église et la perspective sur les montagnes au loin. »



(Photo : Inconnu)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (22,4 %)	Intéressant (43,1%)
- Vue sur les montagnes au loin; - Village en altitude; - Les vallons, la route droite; - Clocher de l'église, vue sur le village de St-Méthode; - La nature; - Un mélange contrôlé de paysage naturel et de bâtiments.	- Vue sur les montagnes au loin; - Clocher de l'église, vue sur le village de St-Méthode; - Les vallons, la route droite; - Un mélange contrôlé de paysage naturel et de bâtiments.
+/- intéressant (32,8 %)	Laid (1,7 %)
- Pas très représentatif d'Adstock; - D'autres routes semblables à celle-ci; - Présence des poteaux électriques; - Plus ou moins intéressant comme vue.	- Pas très représentatif d'Adstock.

Le mont Grand Morne à travers le paysage agricole du chemin de la Grande-Ligne

Ce point de vue du mont Grand Morne à travers le paysage agricole a suscité des appréciations variées de la part des répondants. Pour plusieurs, ce paysage évoque l'étendue du territoire et l'importance de l'agriculture. Toutefois, force est de constater que certains ont jugé davantage le cliché que les éléments du paysage. On observe que certains répondants ne connaissent pas cette partie du territoire.

Justification de participants :

- « Très représentatif de la campagne. »
- « C'est intéressant de voir le Morne au milieu de plusieurs champs. »
- « C'est un beau rang qui nous fait découvrir des fermes et la culture de petits fruits. »
- « On fait difficilement le lien avec la Municipalité d'Adstock. »



(Photo : Cynthia Boucher)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (8,5 %)	Intéressant (52,5 %)
- Forme unique du mont Grand Morne; - La campagne.	- Vue sur la montagne; - Rang de campagne; - Présence d'agriculture et de forêt; - Grands espaces; - Pittoresque.
+/- intéressant (30,5 %)	Laid (8,5 %)
- Ne représente pas grand-chose; - Ordinaire.	- Ne représente rien d'intéressant - Chemin non asphalté / chemin de terre

AUTRES PAYSAGES À L'APPRÉCIATION PARTAGÉE

Les paysages agricoles du chemin Sacré-Coeur



(Photo : Jérôme Grondin)

Vue du mont Adstock par la route du Domaine



(Photo : Jérôme Grondin)

LES PAYSAGES DÉVALORISÉS

Les paysages dévalorisés représentent des éléments et des lieux dont la valeur paysagère est faible. Plusieurs d'entre eux ont suscité une certaine unanimité quant à l'appréciation négative des éléments perçus dans ces types de paysage. On observe une certaine tendance quant au type de milieu dévalorisé. En effet, un certain nombre de ces lieux sont les milieux urbains. D'autres représentent la monotonie des paysages dominés par les plantations de conifères. Ces lieux ont tous en commun l'absence des éléments particulièrement appréciés des répondants : le relief et les milieux naturels.

Entrée de village de Sacré-Cœur-de-Marie

Les composantes paysagères de l'entrée de village de Sacré-Cœur-de-Marie sont majoritairement perçues comme étant plus ou moins intéressantes. Les motifs évoqués par les répondants sont le manque de distinction du noyau villageois part rapport aux autres paysages villageois du Québec.

Justification de participants :

- « Ça ressemble aux entrées de plein de petits villages du Québec . Pas très distinctif. »
- « Une entrée de village banale. »



(Photo : Jérôme Grondin)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (0 %)	Intéressant (16,9 %)
	- On peut y voir de beaux couchers de soleil; - Belle vue d'ensemble; - Présence de jardinières aux poteaux; - Présence de résidences ne respectant pas le patrimoine bâti d'origine; - Manque d'arbres.
+/- intéressant (54,2 %)	Laid (28,8 %)
- On perd le centre du village, on ne le voit pas; - Entrée de village sans distinction, banal, pas original; - Un village comme un autre; - Rien de significatif; - Bâtiments résidentiels assez communs; - Manque d'arbres; - Présence de poteaux électriques.	- Sans attrait; - Un village comme un autre, ça pourrait être n'importe où; - On devrait voir le centre du village.

L'entrée du village de Saint-Méthode

La majorité des répondants qualifient ce paysage comme laid. Ils évoquent comme motif le manque d'harmonie à l'entrée du village, qualifiant la vue de banale ou déplorant les objets disparates, le manque d'activités, etc.

Justification de participants :

- « Peu d'arbres. »
- « L'entrée du village n'est pas affreuse, mais cacher le terrain à la gauche avec des arbres ainsi qu'embellir le garage à la droite aiderait grandement. Accrocher des aménagements floraux sur les poteaux embellirait aussi l'entrée en saison estivale. »
- « Les entrées de village sont rarement mises en valeur, malheureusement. »



(Photo : Jérôme Grondin)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (8,5 %)	Intéressant (52,5 %)
+/- intéressant (30,5 %)	Laid (8,5 %)
- Entrée de village commun; - Rien d'attrayant; - Pas de grosse bâtisse; - Pas assez d'activité; - Non invitant; - Occupation du territoire espacée; - Manque d'arbres; - Présence de poteaux électriques.	- Ne représente rien d'intéressant; - Rien d'attrayant; - Présence de poteaux sur les deux côtés de la rue; - Banal et non invitant.

AUTRE PAYSAGE DÉVALORISÉ

La vue sur les montagnes du 6^e Rang



(Photo : Cynthia Boucher)

« Paysage rural assez commun. »

Le cœur villageois de Saint-Daniel

Appréciation négative moindre que pour l'entrée du village de Saint-Méthode, mais les commentaires soulignent la banalité des lieux, l'absence d'un couvert végétal. Plusieurs font remarquer l'intérêt du patrimoine religieux (église, croix), malheureusement peu mis en valeur.

Justification de participants :

- « La nature n'est pas vraiment présente »
- « Architecture ordinaire, nombreux fils... Seul élément intéressant, la croix de chemin. »;
- « Non représentatif et ça ressemble à bien d'autres villages. »



(Photo : Jérôme Grondin)

Appréciation des participants :

Exceptionnel (1,7 %)	Intéressant (22,4 %)
- Tranquillité.	- Simplicité; - Représentatif d'un cœur de village; - Présence de l'église; - Manque d'arbres; - Un petit côté vacances.
+/- intéressant (46,6 %)	Laid (29,3 %)
- Non représentatif, un village comme un autre; - Présence de fils électriques; - Manque d'arbres, peu de nature; - Terne; - Il y a du potentiel.	- L'école qui se détériore; - Pas attrayant, pas beau; - L'élément attrayant est l'église... cachée par des fils; - Présence de fils électriques; - Mériterait d'être embellie par des arrangements floraux en période estivale; - Le village a l'air abandonné.



(Photo : Cynthia Boucher)

AUTRE PAYSAGE DÉVALORISÉ

Le paysage forestier du rang Ste-Clémence



Un aspect peu connu des étendues forestières relativement importantes.



CIRCUIT DE DÉCOUVERTE

La dernière partie du sondage consistait à élaborer un itinéraire afin de faire découvrir les plus beaux éléments du paysage à Adstock à un ami afin de lui en mettre plein la vue. Les participants étaient invités à justifier leur réponse. Également, l'exercice demandait d'identifier les endroits et les routes qui seraient à éviter lors de la visite.

Les itinéraires à privilégier

Plusieurs routes ont été ciblées comme devant faire partie d'un itinéraire de découverte du territoire. Ces routes sont parfois des routes de campagne, parfois des routes provinciales, mais la plupart des routes donnent une vue privilégiée sur les éléments emblématiques de la municipalité soit les monts Adstock et Grand Morne ainsi que les lacs.

Les routes 267 et 269 ont été privilégiées pour faire découvrir le mont Adstock et les lacs Bolduc et Jolicoeur ainsi que la vue sur le village de Saint-Méthode. Le chemin de la Grand-Ligne tout comme les rangs Turgeon et Lessard ont été choisis pour leurs percées visuelles sur le mont Grand Morne. Le rang McCutcheon, la route du Lac-du-Huit et les rues autour des lacs sont privilégiés pour la possibilité d'y apercevoir les plans d'eau. Les routes comme le 10^e Rang et le 14^e Rang ont été identifiées pour les reliefs et pour les vues imprenables sur l'horizon. Le chemin Sacré-Cœur est également revenu souvent dans les réponses, tout comme la route du Domaine.



Vue partielle du secteur de villégiature du lac du Huit
(Photo : Jérôme Grondin)

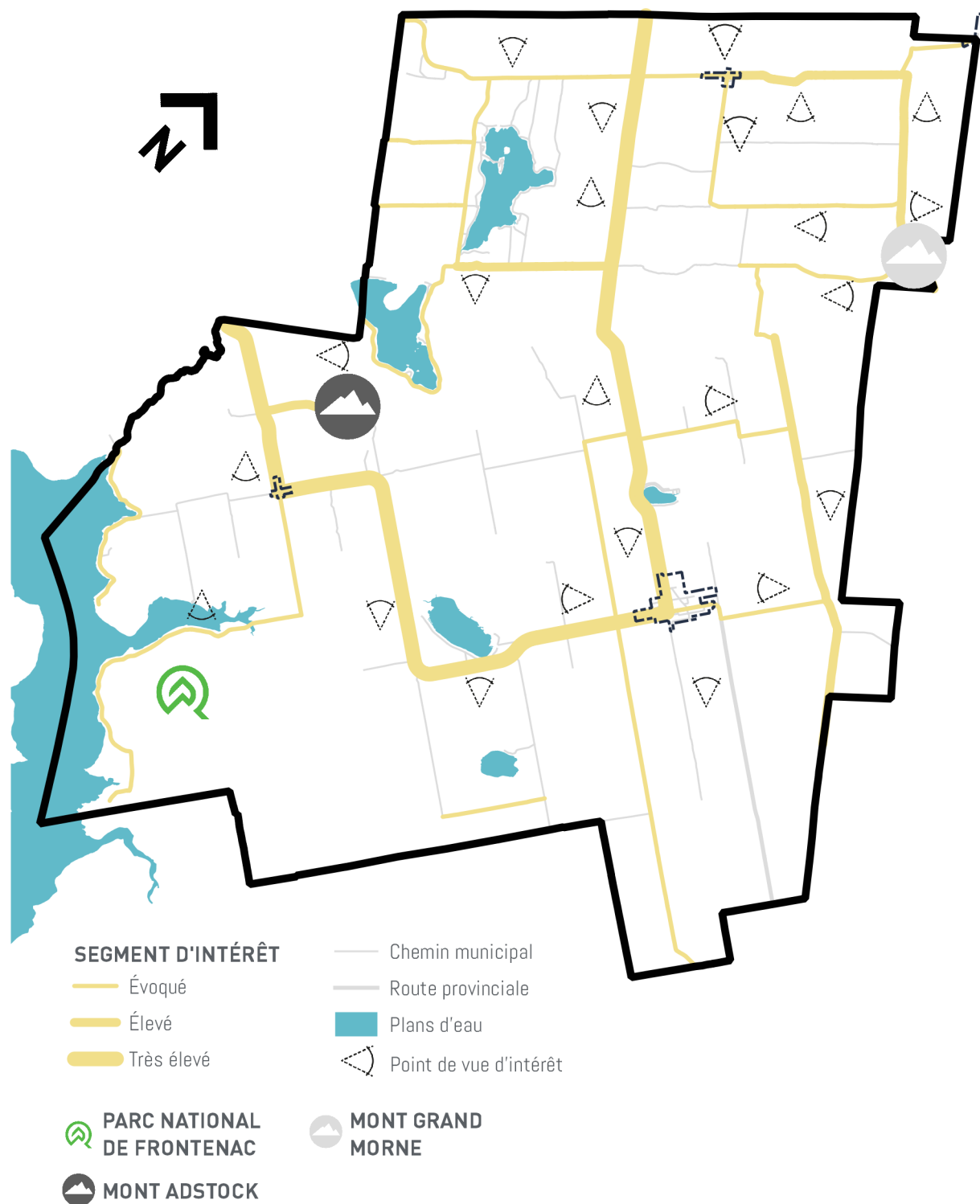


Vue du mont Grand Morne par le rang Turgeon (Photo : Manon Pépin)



Paysage panoramique le long de la route 269 (Photo : Jérôme Grondin)

SEGMENTS D'INTÉRÊT À PRIVILIGIER



Les itinéraires à éviter

La majorité des éléments du paysage qui ont été identifiés comme étant à éviter sont les villages et leurs entrées, soit Saint-Daniel, Saint-Méthode et Sacré-Cœur-de-Marie.

Également, quelques routes ont été ciblées comme étant moins intéressantes : le rang des Campagnards, le rang de la Chapelle, le chemin Sacré-Cœur Est, le Petit-9^e-Rang, les petits rangs presque abandonnés, le rang du Lac-aux-Grelots, le 6^e Rang, la route Sainte-Clémence et les routes 267 et 269. Les rues privées en bordure des lacs sont un irritant pour certains répondants.

Néanmoins, quelques éléments ont été soulevés afin d'améliorer ces éléments du paysage :

- Repeindre les maisons défraîchies;
- Ajouter des fleurs aux poteaux l'été;
- Interdire les débris sur certains terrains;
- Ajouter des tables à pique-nique près du lac Jolicœur pour en faire un lieu public;
- Valoriser plutôt les lacs et les montagnes.



Entrée du village de Saint-Méthode par la route 269
(Photo : Jérôme Grondin)

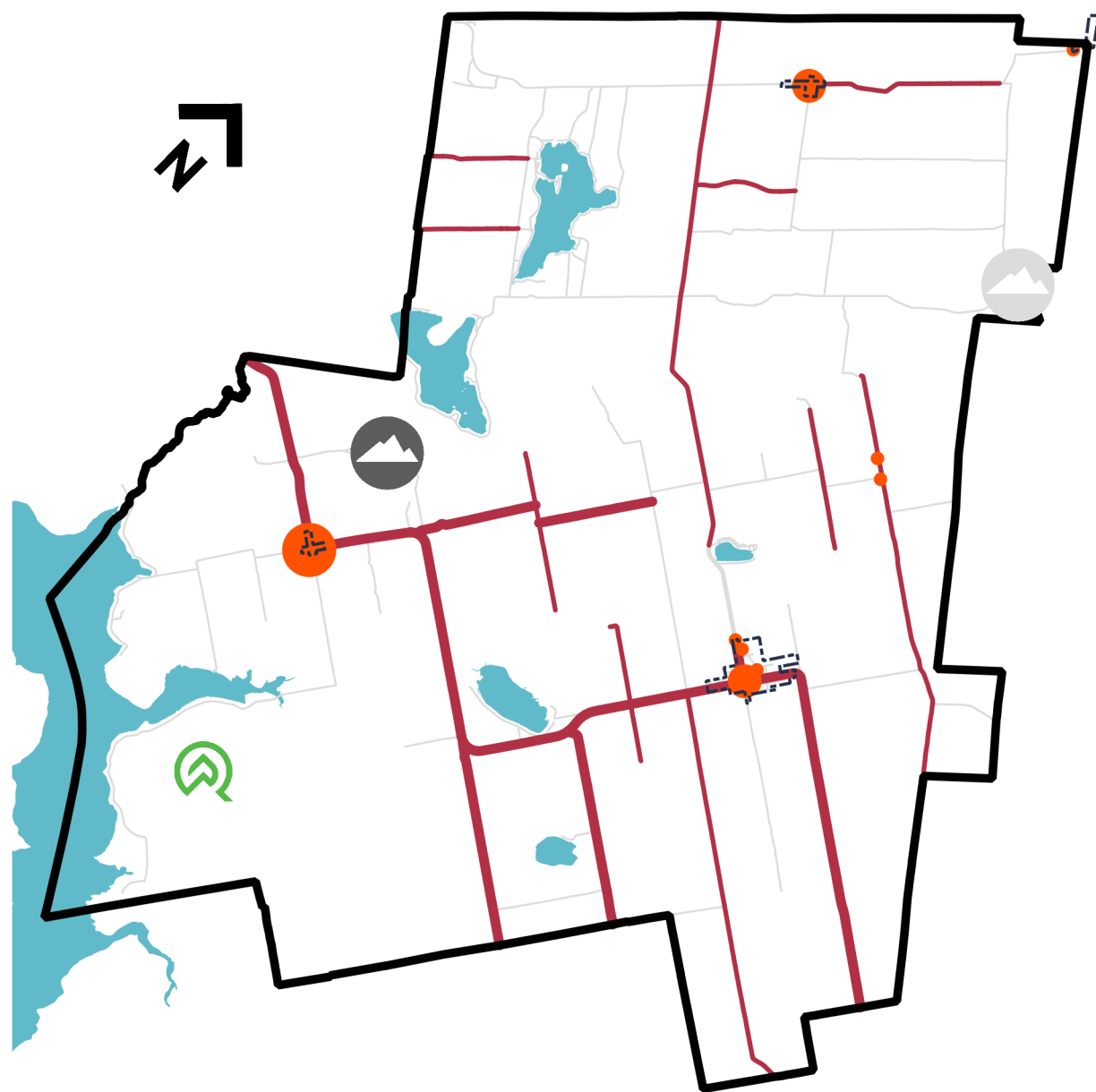


Rue des Castors, lac du Huit (Photo : Jérôme Grondin)



Noyau villageois de Saint-Daniel (Photo : Jérôme Grondin)

SEGMENTS À ÉVITER



SEGMENT À ÉVITER

- Évoqué
- Élevé
- Très élevé

ENDROIT À ÉVITER

- Évoqué
- Élevé
- Très élevé

— Chemin municipal

— Route provinciale

■ Plans d'eau

 **PARC NATIONAL
DE FRONTENAC**

 **MONT GRAND
MORNE**

 **MONT ADSTOCK**

CONSTATS DES CONSULTATIONS CITOYENNES

Le vox pop et le questionnaire en ligne ont permis d'établir les constats suivants :

- Les répondants valorisent particulièrement le relief et ses particularités physiques;
- Le mont Adstock est vraisemblablement l'élément identitaire le plus important du territoire de la municipalité autant pour les vues sur celui-ci, que les perspectives qu'il offre depuis son sommet, notamment sur les lacs du territoire;
- Le mont Grand Morne constitue également un élément identitaire important. Situé à la limite du territoire, il confirme que le paysage d'un territoire concerne un espace bien plus vaste que son découpage administratif;
- Les lacs sont des éléments biophysiques valorisés par les participants au sondage malgré le fait que les vues rapprochées sur ceux-ci soient limitées. Quelques personnes ont noté le manque d'accès aux rives;
- Les paysages naturels et agricoles présentés sur les photos présentent une grande richesse et manifestement les participants en valorisent les divers éléments;
- Le paysage agricole semble plus valorisé lorsque l'activité agricole y est plus évidente pour les participants. Le paysage agroforestier est moins apprécié, possiblement parce qu'il ferme les vues malgré qu'il fasse partie de l'identité du territoire comme certains l'ont souligné. Il semble être méconnu;
- Les villages et leurs entrées sont très peu appréciés des participants. Leur caractère champêtre semble peu mis en valeur. Le patrimoine bâti est peu présent et/ou peu mis en valeur;
- Il est intéressant de noter que les routes principales 267 et 269 permettent de découvrir les beautés du territoire selon les participants. Plusieurs reconnaissent l'intérêt de certains rangs (Lessard, Turgeon, Grande-Ligne, 14^e Rang).

LA CONSULTATION DES COMITÉS

LE COMITÉ PAYSAGE

Le 13 février 2018, un atelier a été tenu avec le comité paysage afin de déterminer les enjeux reliés aux paysages d'Adstock. Ce comité avait été constitué à l'automne 2015 lors de la première mouture d'un projet de caractérisation des paysages pour l'ensemble de la MRC des Appalaches.

LES MEMBRES DU COMITÉ PAYSAGE

- Louise Nadeau, conseillère en développement territorial à la MRC des Appalaches;
- Geneviève Clavet-Roy, conseillère en communication à l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches;
- Louis Laferrière, directeur général de la MRC des Appalaches et ancien responsable du service de la conservation et de l'éducation au Parc national de Frontenac;
- Élise Moreau, enseignante en géographie au Cégep de Thetford et représentante à GROBEC;
- Jean-Pierre Dansereau, directeur général du syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec.

Dans un premier temps, il y a eu la présentation de ce qu'est un plan paysage. Les personnes présentes ont pu se familiariser avec l'idée qu'un plan paysage permet entre autres de faire de l'aménagement du territoire avec l'optique de renforcer l'attrait du territoire auprès de la population. Ensuite, le portrait du paysage a été tracé pour que tous aient la même connaissance du territoire. Comme les données du sondage avaient été compilées, elles ont été divulguées aux membres du comité.

Ensuite, il y a eu une présentation du diagnostic et des enjeux en matière de paysage. Les participants avaient au préalable reçu un bloc-diagramme avec les différents ensembles paysagers déjà déterminés. L'objectif était qu'ils s'inspirent de ce bloc diagramme pour faire ressortir les différents éléments du diagnostic et les différents enjeux. L'atelier a permis aux membres du comité de soumettre des suggestions, ce qui a bonifié le diagnostic et a mis en lumière de nouveaux enjeux.

Au final, la rencontre ne s'est pas déroulée exactement comme prévu puisque certaines activités n'ont pas été faites avec le comité paysage. Toutefois, puisque le but de la rencontre était de déterminer les enjeux du paysage, il est possible d'affirmer que la rencontre a été un succès. Les participants ont grandement apprécié la présentation du portrait et les discussions qui ont suivi.

CONSTATS SOULEVÉS PAR LE COMITÉ

- Les paysages sont appelés à évoluer au fil des ans. L'objectif de la démarche ne devrait pas viser le figement d'un paysage ou un panorama;
- La sensibilisation de la population et des acteurs du paysage est une approche qui devrait être préconisée plutôt qu'une approche coercitive;
- Les milieux naturels ne subissent pas d'énorme pression tant au niveau du déboisement qu'au niveau de la construction résidentielle. Ce sont plutôt des contraintes naturelles qui menacent ces milieux, dont la tordeuse de l'épinette;
- Le territoire d'Adstock recèle de nombreux paysages formant ainsi une mosaïque assez unique;
- Malgré une forte présence de forêt tout autour des villages, il y a peu de végétation le long des rues.

LES COMITÉS CONSULTATIFS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Le 24 avril 2018, les membres des comités consultatifs d'urbanisme et d'environnement ont eu pour mandat de déterminer les lieux valorisés et les lieux dévalorisés sur le territoire de la municipalité dans un premier temps. Au final, beaucoup plus de lieux appréciés ont été recensés. Les lieux dévalorisés sont principalement rattachés à des sites considérés comme des nuisances, quoique certains lieux soient dépréciés en raison du manque de végétation ou du manque de planification.

À l'égard des lieux valorisés, ceux-ci ont été ciblés la majorité du temps à cause de leur point de vue sur un ou des éléments particuliers de la municipalité : les monts Adstock et Grand Morne, les lacs Jolicoeur, Bolduc, Grand lac Saint-François, l'alternance de vallons et de vallées, le caractère agroforestier du rang Turgeon, les clochers d'églises, etc.

Certains lieux du territoire ont été ciblés à la fois comme étant valorisés et dévalorisés. À titre d'exemple, le bout du 2^e Rang dans le secteur de Saint-Daniel est apprécié par certains participants et déprécié par d'autres. Certains trouvent le site enchanteur avec sa vue sur la baie aux Rats Musqués tandis que pour d'autres, cette vue rappelle les expropriations qui ont eu lieu pour l'établissement du Parc national de Frontenac.

Ensuite, ils ont eu à déterminer les lieux de rencontre, les lieux dangereux ou à améliorer et les aires de repos potentielles et ce, pour les trois noyaux villageois de même que pour le lac du Huit. Au travers de cet atelier, des actions ont été proposées afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie.

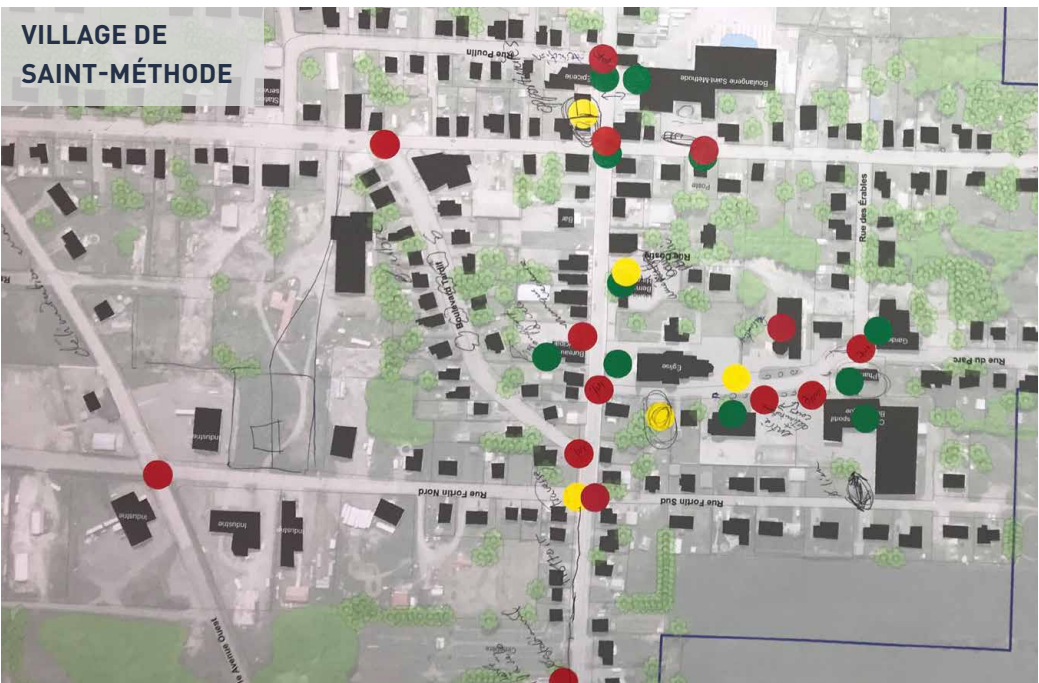
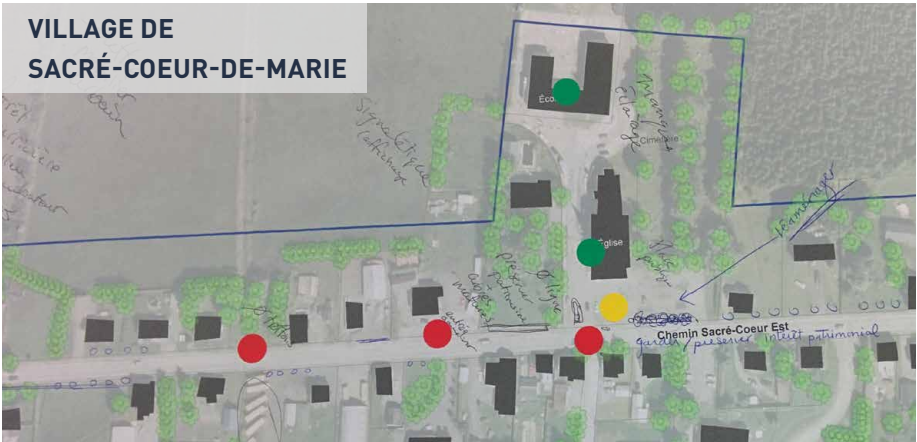
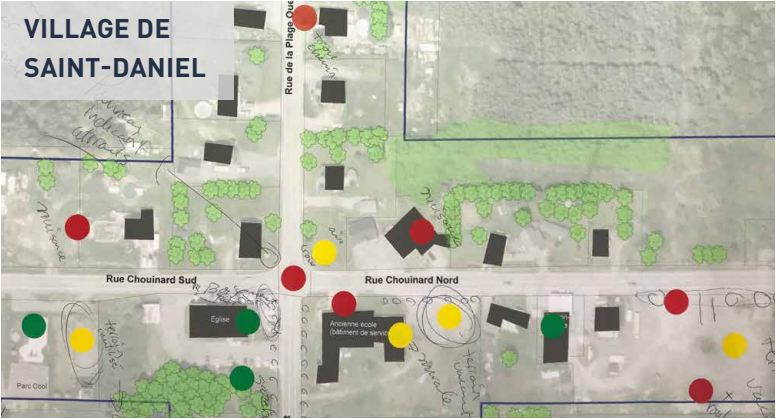
Le groupe de 12 participants a été séparé en deux tables de travail et chaque équipe disposait des cartes de la municipalité, des trois villages et du lac du Huit. Les résultats de cette participation ont été compilés pour des fins d'analyse.

Cette activité a été somme toute assez concluante. Certaines idées très intéressantes sont ressorties permettant ainsi de dresser des recommandations souhaitées et acceptées par la population. Toutefois, il aurait été pertinent de laisser quelques minutes aux membres présents pour prendre connaissance des documents qui avaient été mis à leur disposition. En effet, l'équipe avait préparé deux documents qui pouvaient aider les participants à mieux se situer au travers des trois villages et à les alimenter en actions potentielles. Or, ces documents n'ont pas assez servi au cours de la soirée. Il pouvait donc être plus difficile de trouver des idées d'actions concrètes sans ces éléments. Néanmoins, plusieurs actions qui serviront à améliorer le cadre de vie au cœur des villages ont été recensées.

CONSTATS

- Les sommets des monts Adstock et Grand Morne demeurent des éléments emblématiques du territoire;
- Les vues sur les lacs, à partir des routes principales, dont les routes 267 et 269 de même que le rang McCutcheon, sont privilégiées;
- Autour des lacs, certaines parties des rues privées sont peu accessibles à la circulation non locale;
- Plusieurs routes offrent des panoramas diversifiés donnant tantôt sur les monts Adstock et Grand Morne, tantôt sur les lacs, tantôt sur les clochers des églises;
- Plusieurs points de vue méritent le détour notamment, le long de la route 267, de la route 269, du rang Lessard et du chemin Sacré-Cœur dans son ensemble;
- Les villages et principalement leurs entrées sont peu appréciés des participants. Le patrimoine bâti est peu présent et/ou peu mis en valeur;
- Malgré une forte présence de forêt tout autour des villages, il y a peu de végétation le long des rues.
- Certains secteurs sont définis comme étant à la fois des lieux valorisés et dévalorisés comme le bout du 2^e Rang vers la baie aux Rats Musqués, le lac Jolicoeur, le pied du mont Adstock.

EXTRAITS DES CARTES TRAVILLÉES DANS LE CADRE DE L'ATELIER PARTICIPATIF AVEC LE CCE ET LE CCU



6

LE DIAGNOSTIC DU PAYSAGE



(Photo : Louise Fortier)

Les chapitres précédents ont mis en lumière les différentes composantes du paysage d'Adstock :

- le relief et les milieux naturels;
- les plans d'eau (zones de villégiature);
- l'agriculture et la forêt;
- le milieu bâti.

Au travers de ces différentes analyses et des activités de consultation, un diagnostic a pu être posé. Le présent chapitre illustre ce diagnostic du paysage d'Adstock par l'établissement des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités de chaque composante du paysage énumérée ci-haut.

LE RELIEF ET LES MILIEUX NATURELS

Forces	Faiblesses
- Les sommets – mont Adstock et mont Grand Morne – agissent comme des repères visuels sur l'ensemble du territoire (tous les ensembles paysagers touchés). Ce sont des éléments marquants du paysage; - La vue du haut des monts Adstock et Grand Morne offre un panorama 360 degrés sur les alentours; - Les deux routes principales de la municipalité – 267 et 269 – offrent sur pratiquement toute leur longueur une vue sur les éléments distinctifs de la municipalité : les monts Adstock et Grand Morne; - Absence de construction et de déboisement sur les versants des montagnes; - La grandeur du territoire offre une courtepoinette diversifiée de différents éléments naturels (forêts, relief, lacs, etc.); - Le Parc national de Frontenac.	- Outre les sommets des monts Adstock et Grand Morne, les milieux naturels sont peu accessibles et peu exploités sur le plan récréotouristique; - La méconnaissance et la difficulté d'attractivité des équipements récréotouristiques.
Menaces	Opportunités
- La pérennité des activités récréotouristiques au mont Adstock; - Les interventions forestières dans les secteurs récréotouristiques à fort potentiel (ex. mont Adstock).	- Le développement et la promotion du chemin St-Jacques, le Compostelle des Appalaches; - Le projet du Domaine Escapad au mont Adstock; - La mise en valeur du territoire par le Club de photos des Collines (ex.: exposition itinérante sur les paysages d'Adstock); - Le plan de conservation, de protection et de mise en valeur des milieux humides forestiers dans la région Chaudière-Appalaches préparé par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches; - Fort potentiel récréotouristique.

Ensembles paysagers visés :

- corridor montagneux.



Vue du Grand lac Saint-François à partir du sommet du mont Adstock (Photo : Région de Thetford)

LES PLANS D'EAU (ZONES DE VILLÉGIATURE)

Forces	Faiblesses
- La présence de nombreux lacs; - La popularité des lacs; - L'établissement d'un coefficient d'emprise maximal pour une construction en zone de villégiature; - L'établissement de coefficient maximal de déboisement et de mise à nu des sols.	- La privatisation des rives des lacs et rues privées difficiles d'accès; - Les résidences en bordure des lacs camouflent les vues sur les lacs; - Le peu de percées visuelles le long des routes longeant les lacs : omniprésence de la forêt; - Autrement que par le sommet du mont Adstock ou les routes principales (267 et 269), il est difficile d'apercevoir les différents lacs de la municipalité; - Le gabarit discordant entre les anciens chalets et les nouvelles résidences.
Menaces	Opportunités
- « L'embourgeoisement » et la « désaisonnalisation » des résidences de villégiature; - L'artificialisation des berges et la forte densité d'occupation autour des plans d'eau; - La santé des lacs; - La propagation des plantes exotiques envahissantes; - La pollution visuelle.	- La conscientisation croissante des riverains; - La possibilité d'implanter le concept de rues partagées.

Ensembles paysagers visés :

- plateau maricoeurois;
- corridor montagneux;
- coteau St-Éclanche;
- plateau méthodois.



Vue du Grand lac St-François à partir de la route du Lac-St-François (Photo : Jérôme Grondin)

L'AGRICULTURE ET LA FORÊT

Forces	Faiblesses
- Contribution des activités agricoles à la conservation des percées visuelles sur certains éléments clés du paysage; - Le caractère agroforestier de la municipalité dans certains chemins municipaux (rang Turgeon, 10^e Rang, rang Lessard et chemin de la Grande Ligne).	- La diminution du nombre de fermes et des superficies en culture entraînant un abandon du patrimoine bâti agricole par le fait même; - Le reboisement d'anciens champs en culture; - L'inaccessibilité des érablières au public.
Menaces	Opportunités
- Les subventions pour le reboisement des terres agricoles; - L'implantation aléatoire de haies brise-vent devant les points de vues d'intérêts; - Les nouvelles règles concernant le bois d'œuvre; - La mécanisation de la machinerie forestière; - La tordeuse de l'épinette.	- Le projet ARTERRE, service d'accompagnement et de maillage entre agriculteur et relève; - Le projet d'incubateur agroalimentaire des Appalaches et le centre de transformation agroalimentaire, tous deux situés dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie; - La promotion de l'agriculture urbaine; - Le développement de l'agrotourisme.

Ensembles paysagers visés :

- plateau maricoeurois;
- corridor montagneux;
- coteau St-Éclanche;
- plateau méthodois;
- cuvette naturelle.



Vue de la Fruitière du Grand Morne (Photo : Serge Gauthier)

LE MILIEU BÂTI

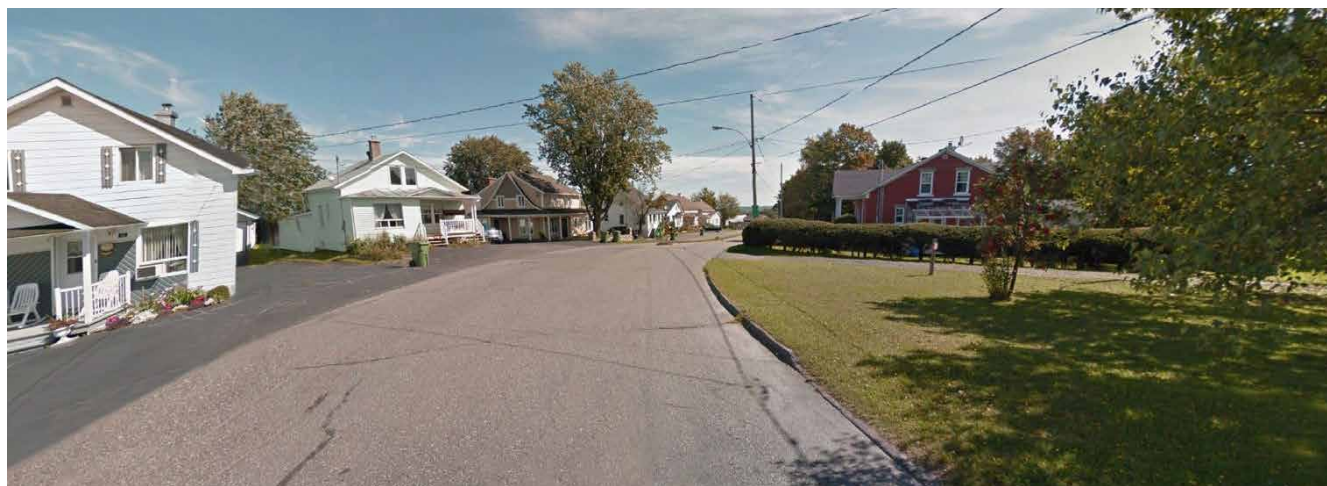
Forces	Faiblesses
- L'attractivité des zones de villégiature; - Le parcours patrimonial dans le noyau villageois de Sacré-Coeur-de-Marie; - Noyaux villageois relativement denses.	- Le manque de végétation à l'intérieur des noyaux villageois; - Bâtiments récents discordants avec le cadre bâti ancien; - Patrimoine architectural peu mis en valeur.
Menaces	Opportunités
- Bâtiment en voie de détérioration; - La dévitalisation des villages; - La disparition du patrimoine bâti.	- Le service conseil en patrimoine architectural (CAPCHA); - Le programme Rénovation Québec; - La préservation du patrimoine bâti par la mise l'utilisation adéquate des outils urbanistiques (ex. : PIIA).

Ensembles paysagers visés :

- plateau maricoeurois;
- plateau méthodois.



Noyau villageois de Sacré-Coeur-de-Marie (Photo : Jérôme Grondin)



Boulevard Tardif, village de Saint-Méthode (Photo : Google Maps)

7

LE PLAN D'ACTION



(Photo : Claude-André Morin)

La présente section expose les différentes mesures d'intervention évoquées et suggérées par les citoyens et les intervenants du projet. Ces actions visent à conserver et à mettre en valeur les différents paysages ainsi que les perspectives visuelles du territoire tout en maintenant les activités humaines.

Les recommandations se déclinent à travers trois orientations thématiques et plusieurs objectifs d'intervention. Une proposition d'échéancier et une estimation sommaire des coûts potentiels ont été effectuées pour chaque action recommandée.





ORIENTATION 1

PRÉSERVER ET FAIRE DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ADSTOCKOIS

Adstock est une municipalité qui comporte plusieurs éléments paysagers qui méritent une attention particulière. De plus, plusieurs éléments naturels devraient être mis en valeur et préservés.

OBJECTIF 1

DÉVELOPPER UN CIRCUIT DE DÉCOUVERTE DES ATTRAITS PAYSAGERS D'ADSTOCK

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Cibler les attraits paysagers à inclure dans le circuit	Municipalité MRC des Appalaches	Court	Faible
Promouvoir et inciter l'art public le long du nouvel itinéraire	Artistes locaux Écoles Comité d'embellissement Municipalité	Long	Moyen / élevé
Ajouter des panneaux identifiant les éléments d'intérêts et visibles dans le paysage	MRC des Appalaches Municipalité CCE	Moyen	Moyen
Identifier les croix de chemin et les bâtiments agricoles à mettre en valeur et les intégrer à l'itinéraire de découverte	Municipalité MRC des Appalaches	Moyen	Moyen
Sensibiliser les propriétaires le long de ces routes à la présence de cet itinéraire et des points de vue à privilégier	Municipalité Propriétaires concernés	Moyen / continu	Faible
Intégrer le circuit sur le site internet et créer un guide promotionnel	Municipalité Tourisme région de Thetford	Moyen	Faible
Doter le circuit d'une signature et d'une identité visuelle	Municipalité MRC des Appalaches	Moyen	Faible
Étudier la possibilité de créer un circuit de découverte des paysages régionaux	MRC des Appalaches Municipalité	Long	Moyen
Diriger les passants en marquant le paysage à certains endroits stratégiques par des dispositifs visuels distinctifs	Municipalité	Moyen	Moyen / élevé
Intégrer les points de vue d'intérêt dans les documents de planification et la réglementation d'urbanisme (SAD, plan d'urbanisme, etc.)	Municipalité MRC des Appalaches	Moyen	Faible



OBJECTIF 2

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS NATURELS DISTINCTIFS

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Identifier les éléments naturels d'intérêt	Associations riveraines CCE	Long	Moyen
Évaluer la pertinence d'implanter le concept de rue partagée autour des lacs	Associations riveraines Municipalité	Moyen	Faible
Préserver le contrôle du déboisement près des lacs, des cours d'eau et dans le secteur du mont Adstock	Municipalité	Continu	Faible

OBJECTIF 3

FAIRE CONNAÎTRE LES PAYSAGES ADSTOCKOIS

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Poursuivre les activités de diffusion des paysages d'Adstock (ex. : expositions de photo)	Club de photos des Collines Municipalité CARA	Continu	Faible
Créer un concours lié aux paysages	Associations riveraines Municipalité	Moyen / continu	Faible
Maintenir et améliorer les sentiers multifonctionnels qui mènent au sommet du mont Adstock	Plein air Adstock Coopérative récréotouristique du mont Adstock Municipalité	Continu	Élevé
Analyser la possibilité de créer des sentiers pédestres en milieu forestier	Plein air Adstock Tourisme région de Thetford Propriétaires privés	Long	Moyen / élevé

OBJECTIF 4

AMÉNAGER DES LIEUX POUR APPRÉCIER LE PAYSAGE

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Créer et aménager des lieux publics accessibles aux abords des plans d'eau	Associations riveraines Municipalité	Continu	Moyen
Réaliser des lieux d'arrêt en bordure de segments routiers présentant des vues d'intérêt	Municipalité MTQ Propriétaires privés	Long	Élevé



INSPIRATIONS



Sentier autour d'un lac au Vermont où l'on retrouve une aire de repos permettant d'admirer le lac et le paysage montagneux
(Photo : Une nouvelle page)



Exemple d'art public le long du circuit Pays'Art, un circuit artistique en milieu agricole dans la MRC de Charlevoix (Photo : MRC de Charlevoix)



INSPIRATIONS (SUITE)



Exemple de lieu de repos permettant de contempler le paysage
(Photo: Lieu historique national du Fort-Témiscamingue)



Exemple de halte panoramique mettant en valeur un plan d'eau à Lambton (Photo : Youtube)



Avec leurs haltes routières, certaines municipalités du Bas-St-Laurent misent sur leurs paysages pour développer le tourisme comme nouveau moteur économique (Photo : Radio-Canada)



INSPIRATIONS (SUITE)



Exemple de panneau sur un sentier d'interprétation de la tourbière au Parc national de Frontenac (Photo : Dany Cloutier)



Exemple de croix de chemin peu mise en valeur à Adstock (Photo : Jérôme Grondin)



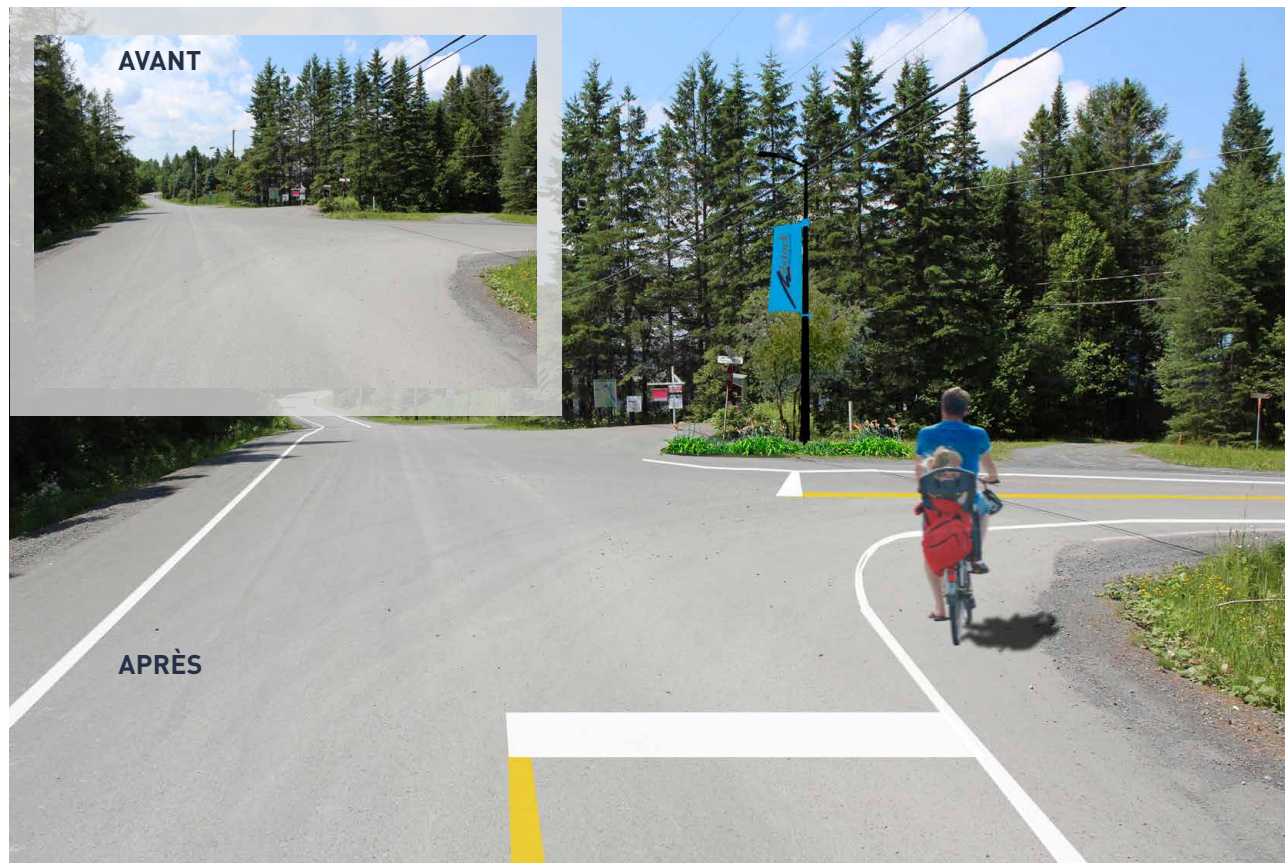
Exemple de croix de chemin mise en valeur à Adstock (Photo : Jérôme Grondin)



INSPIRATIONS (SUITE)



Exemple d'une route bordée d'arbres préservant la vue du paysage (Photo : Google Maps)



Simulation d'ajout de verdure et d'éléments distinctifs (verdure et oriflamme) à l'intersection du chemin des Cerfs (Illustration : Institut des territoires)



ORIENTATION 2

VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES

Les activités agricoles et forestières jouent un rôle prépondérant dans la préservation et l'amélioration des paysages adstockois. Les décisions de chaque propriétaire peuvent avoir une incidence directe sur les vues des certains points d'intérêt. Le fait de garder active l'activité agricole est essentiel dans la conservation du paysage agricole.

OBJECTIF 5

ENCOURAGER LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Mettre en place des outils de marketing et de communication afin de promouvoir l'Incubateur agricole et l'agrotourisme	Municipalité MRC des Appalaches Tourisme Région de Thetford	Court	Moyen
Publiciser le projet ARTERRE	ARTERRE C-A MRC des Appalaches	Continu	Faible
Créer un comité de travail en partenariat avec l'Incubateur afin d'inciter les incubés à poursuivre leur production sur le territoire	Table agroalimentaire des Appalaches ARTERRE C-A	Moyen	Faible

OBJECTIF 6

GUIDER LES PROPRIÉTAIRES DANS LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Produire un guide d'aide pour l'entretien et la mise en valeur des bâtiments agricoles	Municipalité MRC des Appalaches	Moyen	Moyen
Réaliser des fiches-conseils sur divers aménagements en zone agricole (végétaux, implantation, etc.)	MRC des Appalaches Municipalité	Moyen	Faible / moyen
Proposer des aménagements aux agriculteurs afin de préserver les vues d'intérêt	Municipalité Propriétaires	Moyen / continu	Faible
Encadrer le reboisement des terres agricoles présentant des points de vue d'intérêt	Municipalité Agriculteurs Producteurs forestiers	Moyen	Faible
Sensibiliser les propriétaires en zone agricole à conserver certaines percées visuelles	Municipalité	Moyen	Faible
Offrir une aide technique aux propriétaires de bâtiments agricoles ayant une valeur patrimoniale	Municipalité MRC des Appalaches CAPCHA	Continu	Moyen



INSPIRATIONS



Exemple d'un projet agrotouristique (Photo : Baladegourmande.ca)



Exemple d'un bâtiment agricole bien entretenu et mis en valeur (Photo : Jérôme Grondin et Google Maps)



INSPIRATIONS (SUITE)



Conserver et mettre en valeur le patrimoine agricole bâti

Le patrimoine rural et agricole québécois est formé d'un ensemble de composantes intimement reliées entre-elles qui, de concert avec les éléments naturels du territoire, créent des paysages humanisés aux visages variés. L'organisation spatiale du territoire, qu'elle soit issue du Régime seigneurial ou d'un découpage en cantons, est marquée par le mode de division des terres, par les routes et les chemins qui les traversent et par son patrimoine bâti qui en constitue l'un de ses principaux témoins matériels.

1

Informé, sensibiliser et responsabiliser

Le présent guide, qui présente de bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine agricole, s'inscrit dans les actions de la Politique de développement culturel de la MRC de Coaticook, qui a mis en lumière un territoire fortement marqué par des aménagements et des bâtiments liés au développement agricole. S'appuyant sur la réalisation d'un inventaire réalisé en deux phases en 2007 et en 2008 et portant sur l'étude d'un échantillon de 60 bâtiments et sites agricoles de la MRC de Coaticook, cet outil de sensibilisation et de préservation du patrimoine agricole s'adresse tant aux propriétaires qu'aux citoyens de la MRC de Coaticook. Présenté sous la forme de douze fiches illustrées, simples et faciles à consulter, ce guide a pour objectif d'encadrer les interventions effectuées sur les bâtiments agricoles et leur milieu immédiat afin de préserver les traits distinctifs, les caractéristiques et les spécificités qui les caractérisent.



Les douze fiches du présent guide se présentent comme suit :

1. Conserver et mettre en valeur le patrimoine agricole bâti
2. L'implantation des bâtiments agricoles
3. La volumétrie et les toitures
4. Les volumes annexes et les agrandissements
5. Les matériaux de revêtement de murs et de toiture
6. Les ouvertures : portes et fenêtres
7. Les ponts d'accès et les garnauds
8. Les lucarnes, évents, campaniles et lanterneaux
9. Les ornements et la couleur
10. Les laiteries, silos et hangars à grain
11. Les écuries, porcheries et poulaillers
12. Les hangars à machineries, remises et garages

Parmi les centaines de bâtiments agricoles présents sur le territoire de la MRC de Coaticook, comptant nombre de granges-étables mais aussi des hangars, remises, écuries, poulaillers, porcheries, laiteries, silos et garages de toutes formes et issus de différentes époques, seulement deux granges sont protégées en vertu de la Loi sur les biens culturels. En effet, les municipalités de Coaticook et de Barnston-Ouest ont respectivement cité monuments historiques la Ferme du Plateau et la grange ronde Stanley-Holmes. Ce statut de protection légale assure une reconnaissance de ces granges comme un héritage patrimonial exceptionnel et les protège en interdisant leur démolition et en s'assurant que les interventions apportées ne mettent pas en péril leurs caractéristiques essentielles. Bien qu'ils ne soient pas protégés légalement, plusieurs autres bâtiments agricoles de la MRC possèdent aussi une valeur patrimoniale et il en revient à tous et chacun, notamment aux propriétaires, d'en prendre bien soin afin de pouvoir en faire profiter les générations futures.



La grange ronde Stanley-Holmes (2523, chemin Holmes), citée monument

Exemple de guide illustrant les bonnes pratiques en patrimoine agricole
(Photo : MRC de Coaticook)

AVANT



APRÈS



Exemple de travaux de coupe de végétaux améliorant une percée visuelle à Tewkesbury (Photo : ACCT)



INSPIRATIONS (SUITE)

AVANT



Exemple de reboisement dissimulant la vue paysagère (Photo et illustration : Jérôme Grondin)



Exemple de reboisement permettant la préservation de vue
(Photo et illustration : Jérôme Grondin)



ORIENTATION 3

SOIGNER LES MILIEUX HABITÉS

La Municipalité d'Adstock comprend trois principaux noyaux villageois en plus des secteurs de villégiature. Chacun des cœurs villageois possède une identité qui leur est propre et qui devrait être déployée. Ces secteurs gagneraient à ce qu'une attention soit portée aux paysages habités.

OBJECTIF 7

AFFIRMER ET PROMOUVOIR LE CARACTÈRE IDENTITAIRE DE CHAQUE VILLAGE ET LAC

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Doter chaque village et lac de villégiature d'une thématique propre à mettre en valeur	Municipalité Comités d'embellissement	Court	Faible
Installer des oriflammes dans les noyaux villageois et à certaines intersections stratégiques pour marquer le paysage	Municipalité MTQ	Continu	Faible
Distinguer les entrées de village par des marqueurs visuels forts	Municipalité MTQ	Long	Moyen / élevé
Valoriser certains bâtiments par l'art	Municipalité Comités d'embellissement Artistes locaux	Long / continu	Élevé
Revoir la réglementation d'urbanisme afin de mieux encadrer l'affichage en milieu urbain	Municipalité MRC des Appalaches	Moyen	Faible
Élaborer un plan directeur de signalisation	Municipalité	Court	Faible / moyen

OBJECTIF 8

AUGMENTER LE COUVERT VÉGÉTAL EN MILIEU URBAIN

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Créer un programme incitatif de donation d'arbres ou de subvention pour l'achat d'arbres en façade avant des terrains	Municipalité CCE	Moyen / continu	Moyen
Mettre en place un plan de verdissement des artères principales traversant les villages	Municipalité MTQ	Moyen	Moyen / élevé
Permettre l'agriculture urbaine	MRC des Appalaches Municipalité CCU	Court	Faible
Établir une stratégie de verdissement avec les commerces et industries situés le long des artères principales	Municipalité Comité d'embellissement Commerces et industrie	Moyen	Moyen
Intégrer le concept d'agriculture urbaine dans les projets d'aménagement urbain	Municipalité	Court / continu	Moyen



OBJECTIF 9

RENDRE LES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Redéfinir, par une longueur maximale et par des aménagements paysagers, les entrées charretières mal définies dans les noyaux villageois	Municipalité MTQ	Moyen / long	Moyen / élevé
Aménager certaines intersections afin de rendre agréables les déplacements actifs	Artistes locaux / CIRA Écoles Comité d'embellissement Municipalité	Long	Moyen / élevé
Aménager des aires de repos dans les noyaux villageois à l'aide de mobilier urbain rappelant l'identité du lieu ou du secteur	Municipalité	Moyen	Moyen / élevé
Préserver des voies de circulation étroites autour des lacs et autour du mont Adstock	Municipalité	Continu	Moyen



OBJECTIF 10

PRIVILÉGIER UN CADRE BÂTI RESPECTANT LES CARACTÉRISTIQUES DES LIEUX

Action	Intervenant(s) impliqué(s)	Échéancier	Coût estimé
Poursuivre la citation de bâtiments d'intérêt patrimonial	Municipalité CCU	Moyen	Moyen
Encadrer, par règlement, la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial répertoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti	CCU Municipalité	Long	Moyen
Encadrer, par règlement, l'entretien des bâtiments	Municipalité	Moyen	Moyen
Promouvoir le service-conseil en patrimoine architectural (CAPCHA) auprès des propriétaires de bâtiment d'intérêt patrimonial	Municipalité MRC des Appalaches	Continu	Faible
Produire un guide de bonnes pratiques destiné aux commerces et industries concernant l'affichage et le traitement des façades	Municipalité CCU	Moyen	Moyen
Planifier le territoire et revoir la réglementation d'urbanisme en fonction d'unités de paysage	Municipalité CCU	Court	Moyen
Assujettir au règlement sur les PIIA le noyau villageois de Sacré-Coeur-de-Marie	Municipalité	Court	Faible
Évaluer la pertinence d'assujettir certains secteurs ou bâtiments du noyau villageois de Saint-Méthode au règlement sur les PIIA	Municipalité	Court	Faible
Assujettir les futurs développements à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	Municipalité	Court	Faible
Mettre en place un programme d'aide à la rénovation de façade et de bâtiment d'intérêt patrimonial	Municipalité Commerces locaux Société de développement local	Court / continu	Élevé
Établir un plan d'action pour diminuer les nuisances visuelles sur le territoire	Municipalité	Court / continu	Faible



INSPIRATIONS



Exemple de travaux de rénovation mettant en valeur la façade d'un commerce (Illustration : Fondation rues principales)



Exemple de transformation du boulevard Tardif en rue conviviale (Illustration : Groupe A Annexe U)



INSPIRATIONS (SUITE)



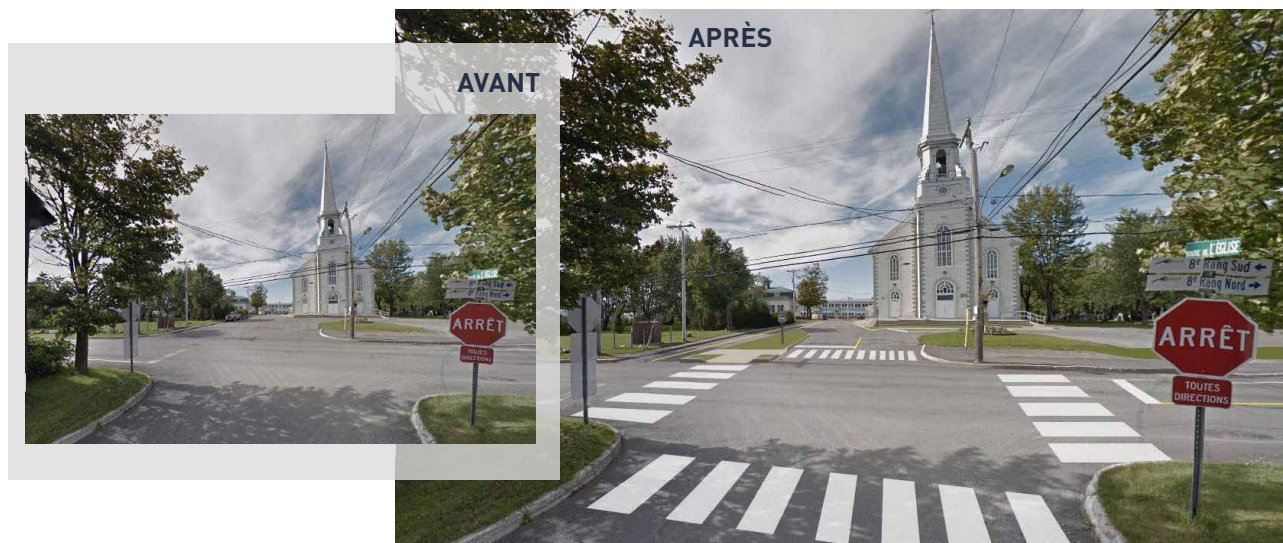
Exemple de marqueurs visuels (oriflammes) à Mont-Tremblant (Photo : Google Maps)



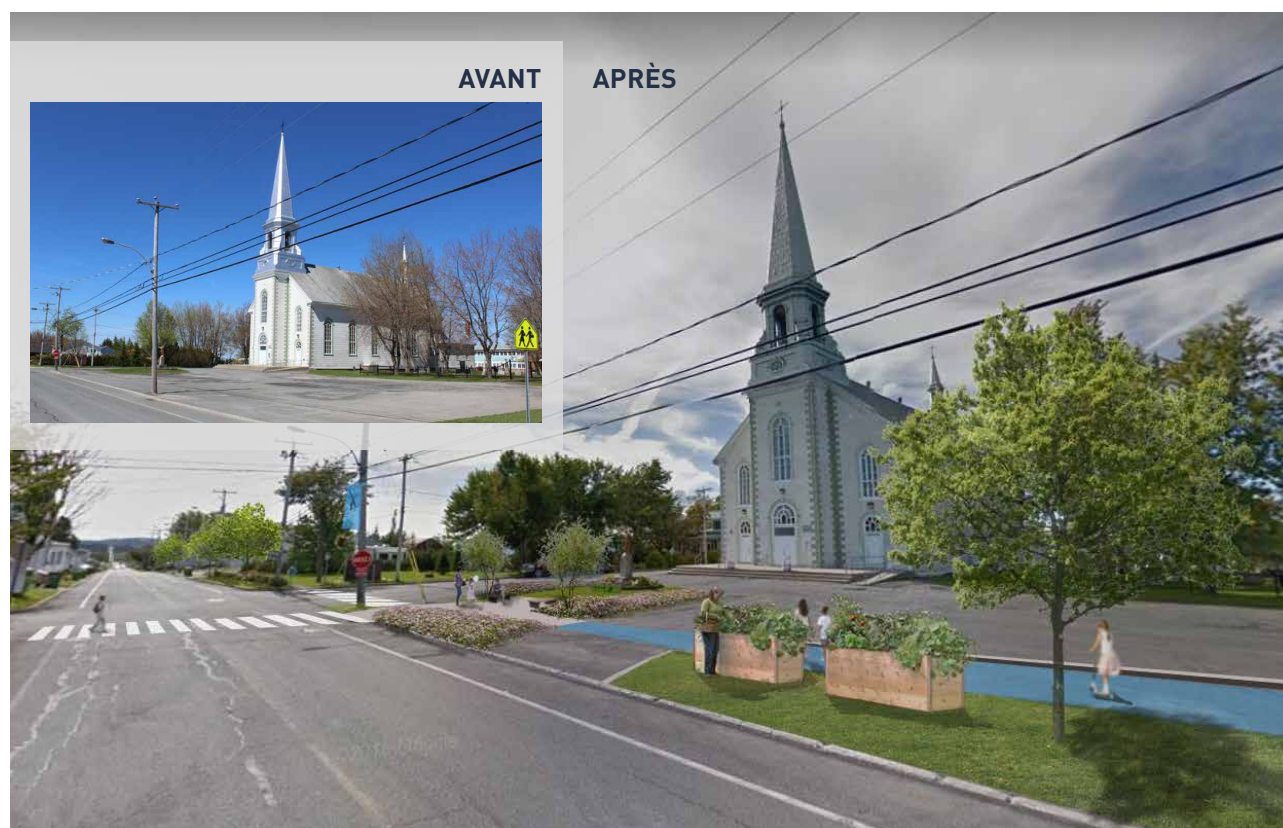
Simulation de verdissement de l'entrée du village de Saint-Méthode par la route 269 (Illustration : Institut des territoires et Jérôme Grondin)



INSPIRATIONS (SUITE)



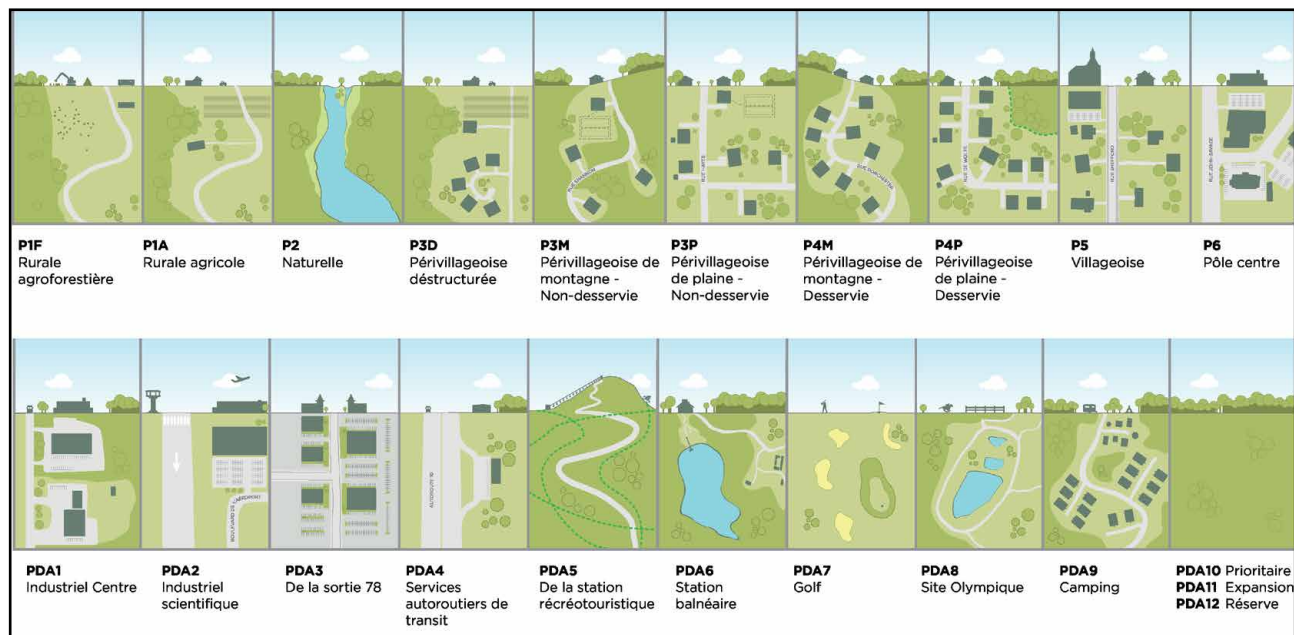
Simulation d'un réaménagement de l'intersection du chemin Sacré-Cœur et de la route de l'Église
(Photo : Accès transports viables et Vivre en Ville)



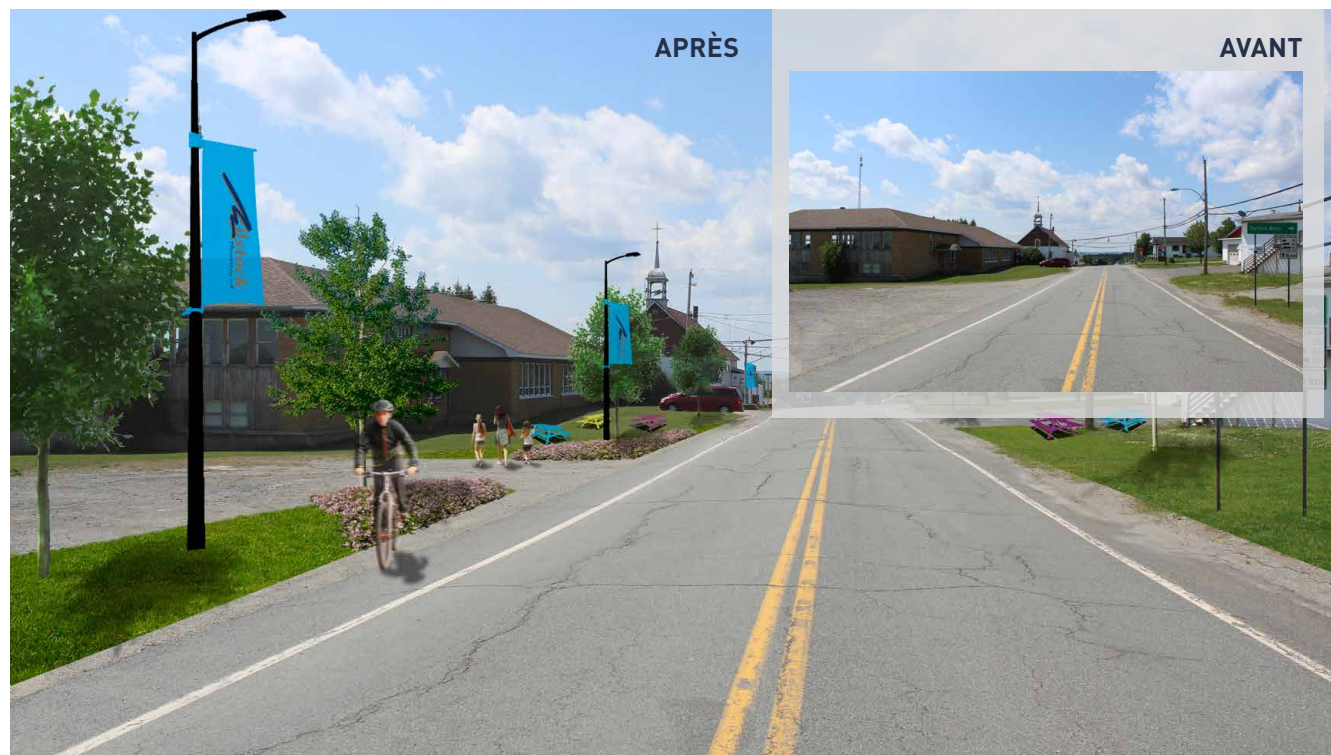
Simulation du noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie en espace public convivial (Illustration : Institut des territoires)



INSPIRATIONS (SUITE)



Intégration des aires de paysages dans la planification locale et les outils urbanistiques (Illustration : Ville de Bromont et Groupe BC2)



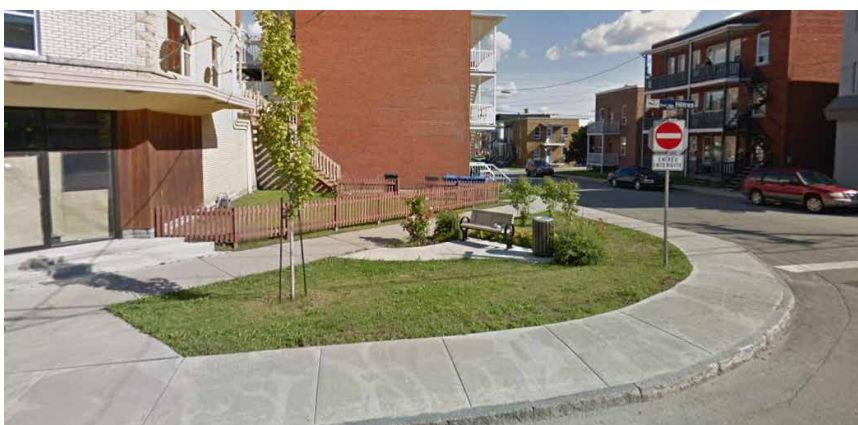
Simulation du noyau villageois de Saint-Daniel (Illustration : Institut des territoires)



INSPIRATIONS (SUITE)



Exemple de chemin de villégiature préservant son caractère intime et naturel
(Photo : Jérôme Grondin)



Exemple de réaménagement d'intersection à Shawinigan (Photo : Google Maps)



Exemple d'art urbain sur un bâtiment à Laval (Photo : CEUM)



Exemple d'intégration de mobilier urbain (Photo : Vivre en ville)

8

**MISE
EN OEUVRE**



(Photo : Jérôme Grondin)

RECOMMANDATION DE MISE EN OEUVRE

Afin de réaliser les propositions d'interventions indiquées dans le présent document, la Municipalité d'Adstock devra se doter d'une stratégie de mise en oeuvre. À cet égard, il est recommandé que la Municipalité établisse une priorisation des actions à réaliser. À travers ce processus, les coûts budgétaires devront être approfondis pour chaque projet tout comme les modes de financement. Cette priorisation pourrait être réalisée conjointement avec le CCU et le CCE. Le suivi de la mise en oeuvre des différentes actions pourrait leur être assignée également.

Suite à la priorisation des interventions, il est recommandé de s'assurer de la disponibilité des ressources humaines et financières pour la mise en oeuvre de chacun des projets.

Dans la mise en oeuvre des propositions reliées au paysage, il sera nécessaire d'intégrer la participation et l'implication des citoyens, des employés municipaux et des élus municipaux. La communication sera un outil qui facilitera l'approbation et la compréhension des mesures à réaliser.

9

BIBLIO- GRAPHIE



(Photo : Jérôme Grondin)

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE (2014) *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière – PPMV 2014-2019*. Thetford Mines, 349 p.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (2008) *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*. Ottawa, 66 p.

CORPORATION DU CENTENAIRE DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE (1979) *Album souvenir Sacré-Cœur-de-Marie*. 315 p.

INCONNU (1998) *St-Méthode 1888-1988*. Sherbrooke, Éd. Louis-Bilodeau, 425 p.

LUC DESAULNIERS (2017) *Caractérisation et évaluation des paysages régionaux*. Présentation Power Point.

MRC DES APPALACHES (2015) *Plan de développement de la zone agricole*. Thetford Mines, 112 p.

MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK (2007) *Plan d'urbanisme*. 46 p.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC (1990) *Plan d'urbanisme*. 20 p.

PAROISSE ST-ANTOINE-DANIEL (1991) *St-Antoine-Daniel : cinquantenaire de l'église 1941-1991*. La Guadeloupe, Imprimerie R. Morin inc., 160 p.

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (1986) *Dossier socio-économique : Sacré-Cœur-de-Marie*. Thetford Mines, 51 p.

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (1986) *Dossier socio-économique : Saint-Méthode-de-Frontenac*. Thetford Mine, 53 p.



Ce plan a été réalisé grâce au financement du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches et grâce à une aide financière de la Municipalité d'Adstock.